
Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 4 juillet 2022

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 17 heures 03 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Laura GANDOLFI – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Maxime JOURDAN – M. Floyd NOVAK – Mme Pauline SCHLOSSER – Mme Sylvie DONATI – M. Olivier GLUCK – Mme Morgane GUILLAS – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – M. Antoine PELCÉ – M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Katia BUISSON – M. Stéphane FRIOUX – M. Frédéric VERMEULIN – M. Antoine COLLIAT – M. Yann CROMBECQUE – M. Mathieu GARABEDIAN – Mme Melouka HADJ MIMOUNE – Mme Aurélie LOIRE – Mme Caroline ROGER-SEPPI – Mme Agnès THOUVENOT – M. Sébastien CHATAING – Mme Virginie DEMARS – M. Julien RAVELLO – M. Alain BRISSARD – Mme Antoinette BUTET – M. Loïc CHABRIER – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Agathe FORT – M. Jacques GERNET – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Jonathan BOCQUET – M. Paul CAMPY – Mme Danielle CARASCO – M. Ikhlef CHIKH – Mme Sonia TRON – M. Jacques VINCE – Mme Sabrina BENHAIM – M. Gaëtan CONSTANT – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – Mme Émilie PROST – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Laure Emmanuelle PRADELLE – M. Mariano BERON-PEREZ – M. Mahrez BENHADJ – Mme Maryse ARTHAUD

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Stéphane COLSON – (pouvoir à Mme Virginie DEMARS)

Mme Muriel BETEND – (pouvoir à Mme Christine GOYARD GUDEFIN)

M. Prosper KABALO – (pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

Mme Zemorda KHELIFI – (pouvoir à M. Jacques VINCE, jusqu'à son arrivée au Conseil au rapport 173)

Mme Anaïs D'HOSTINGUE – (pouvoir à Mme Émilie PROST)

Mme Marwa ABDELLI – (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

Mme Cristina MARTINEAU - absente

- : -

M. LE MAIRE.- Bonjour à chacune et chacun d'entre vous. Je salue les membres du public et l'ensemble du Conseil municipal. Je voudrais d'abord excuser Frédéric LAMANTIA qui ne pourra pas, hélas, nous jouer son morceau de musique habituel avec le Conseil. Il a une double tendinite. Il paraît que, chez les organistes, cela arrive fréquemment. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement pour bénéficier de nouveau de ses morceaux en introduction de notre Conseil.

Deuxième élément d'introduction, nous avons pris un engagement d'organiser chaque année un Conseil municipal délocalisé. Je vous informe que, sous réserve d'une impossibilité technique majeure, mais à laquelle nous ne devrions pas être soumis, le prochain Conseil municipal du 10 octobre aura lieu au gymnase Desparmet-Ruello qui ouvrira ses portes à la rentrée dans le quartier de Cusset, juste à côté du collège Chabroux.

Troisième point d'information, vous le savez, la Ville s'est mobilisée sur la question des Dark Kitchen et des Dark City, au regard de leur déploiement important pour la Ville. C'est une source d'inquiétude pour nous, au regard du souhait du développement économique que nous souhaitons pour cette ville, à la fois sur les conditions de travail des livreurs précaires, des cuisines-entrepôts qui fragilisent un tissu économique de proximité, le cadre de vie des habitants qui est souvent gêné par la non-régulation du stationnement des livreurs, puis également une forme d'uniformisation des questions liées à l'alimentation et aux commerces.

Nous avons donc sollicité l'Assemblée citoyenne pour travailler sur cet enjeu, ce sera une des premières missions qui leur sera confiée. Nous leur avons proposé notamment d'enquêter auprès des habitants pour répondre à cet enjeu. Alors, il ne s'agit pas de porter un jugement de valeur sur les livraisons à domicile, mais plutôt d'interroger à quelles conditions ces livraisons à domicile sont acceptables dans notre ville. Les 80 membres de l'Assemblée citoyenne de Villeurbanne, qui font un travail remarquable, je tiens à le dire, l'ont commencé. Si cela en intéresse certains, ils ont maintenant un lieu dans lequel ils peuvent accueillir des visiteurs pour échanger avec eux, au 24, rue de Venise à Cusset. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de m'y rendre ce matin, puisque l'un des chantiers jeunes travaille avec l'Assemblée citoyenne pour la semaine à venir.

Autre sujet d'information, vous l'avez vu pour certains dans la presse, nous avons eu quelques difficultés avec deux mariages samedi, qui ont conduit, notamment l'adjoint en charge de la célébration de l'un d'entre eux, Mahrez BENHADJ, en lien avec Yann CROMBECQUE et moi-même, à suspendre ce mariage pendant 1 heure 30 pour rappeler aux personnes les règles du jeu et de demander à titre exceptionnel que ce mariage se célèbre dans l'intimité des familles. Nous avons donc fait évacuer le cortège de l'hôtel de Ville, au regard des nombreux débordements qui avaient eu lieu préalablement en ville. À l'avenir, nous l'avons signifié par un communiqué de presse, dès que des débordements ou des infractions au Code de la route seront commis par des convois dans le cadre de mariages, nous serons amenés à suspendre, annuler ou reporter les mariages en fonction de la gravité et en lien avec les forces de l'ordre nationales. Nous ne pouvons plus tolérer, au prétexte que quelques-uns souhaitent fêter le mariage,

ce qui est toujours une très belle occasion, que les riverains de notre ville en fassent les frais. Ce sera donc la ligne dorénavant, comme nous avons pu le dire. Merci à Mahrez BENHADJ et à Yann CROMBECQUE d'avoir géré cette situation tendue samedi dernier.

Dans un tout autre registre, je ne voudrais pas me faire professoral, mais il se trouve qu'à quelques jours près, nous fêtons les 50 ans de la promulgation de la loi Pleven. Puisque cette loi a été votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, je pense que vous ne me trouverez pas en train d'essayer de faire un positionnement politique, le 1^{er} juillet 1972, la loi dite Pleven relative à la lutte contre le racisme était promulguée et votée à l'Assemblée nationale à l'unanimité, je l'ai indiqué, sous le gouvernement George POMPIDOU. Cette loi est venue consacrer des efforts incessants menés depuis les débuts de la 5^e République par plusieurs parlementaires, mais aussi des acteurs associatifs, tels que le MRAX, le Mouvement contre le racisme et l'antisémitisme et pour la paix, qui ont œuvré pour la mise en œuvre de cette loi. Mettre, à l'époque, à l'agenda du gouvernement, la lutte contre les discriminations et le racisme avait été un pari ambitieux. C'était également le résultat de l'engagement de ces associations. Jusqu'au début de l'année 1972, le gouvernement de Pierre MESSMER était réticent à proposer cette loi, avant que le garde des Sceaux de ce gouvernement, M. René PLEVEN, ne s'engage pleinement dans un dialogue étroit avec le Parlement.

Le débat préalable à l'adoption de ce projet de loi fut un temps fort de l'histoire républicaine, avec une intervention mémorable de Michel ROCARD, ainsi que des sénateurs, tels que le radical Gaston MONNERVILLE ou le socialiste Pierre GIRAUD, lors de la séance du 22 juin 1972. Il faut se rappeler qu'à l'époque, le cadre juridique ne permettait pas de poursuivre les auteurs de propos racistes au motif que leurs propos ne visaient pas l'ensemble des personnes d'une race ou d'une religion. En 1972, la loi est venue supprimer l'exigence de l'intention spécifique à l'égard de cette injure ou de la diffamation raciste, en créant un nouveau délit, le délit de provocation à la discrimination, à la haine et à la violence.

Je crois que nous partageons ensemble l'importance de redire ce droit et de lutter contre l'ensemble de ces infractions. 50 ans plus tard, ces insultes racistes, ces injures et toutes ces discriminations sont encore, hélas, trop souvent sous le coup de cette loi. Il me semble que la Ville de Villeurbanne continue à agir dans cet esprit et a fait le choix de ne jamais se ranger du côté de ceux qui se taisent face aux insultes, aux injures et aux discriminations. C'est évidemment dans ce cadre que la Ville a porté plainte contre les injures inscrites sur le passage piéton créé dans le cadre du Mois des Fiertés sur l'avenue Henri Barbusse. Plus globalement, c'est en mobilisant ce droit, tout le droit et rien que le droit, que nous continuerons de lutter contre toutes les discriminations. C'est dans ce sens que nous menons ce travail avec Agathe FORT. Il y a d'ailleurs une délibération en ce sens aujourd'hui.

Le dernier point, avant d'entrer dans l'ordre du jour classique, je ne peux pas m'empêcher un clin d'œil à ce Conseil municipal, puisqu'il y a deux ans, jour pour jour cette fois-ci, le Conseil municipal était installé avec les délégations d'adjoints et de conseillers municipaux délégués, mais je veux ici saluer l'ensemble des membres de ce Conseil pour le travail réalisé depuis deux ans, que ce soit dans la majorité ou

L'opposition, et vous remercier également pour la qualité des débats auxquels nous avons droit depuis deux ans, quelle que soit la position des uns ou des autres. Je ne doute pas que ce Conseil sera à l'image du travail que nous avons engagé depuis maintenant deux ans.

Le Conseil municipal est donc réuni en présentiel, avec public dans cette salle. Ce Conseil, comme tous les conseils de ce mandat, est retransmis en direct sur le site internet de la Ville.

Pour démarrer ce Conseil, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance, M. Mathieu GARABEDIAN, qui est exceptionnellement le benjamin de cette assemblée, c'est normalement Marwa ABDELLI, mais elle est excusée, pour faire l'appel, si vous le voulez bien, Monsieur Mathieu GARABEDIAN.

(M. GARABEDIAN procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci. La feuille de présence va circuler, merci de la signer et de la faire suivre.

Je l'ai évoqué dans mon introduction, mais je le refais de manière formelle, le prochain Conseil municipal est le 10 octobre 2022 à 17 heures au gymnase que j'ai indiqué.

Nous allons maintenant procéder à l'adoption par le Conseil municipal du procès-verbal de la séance du lundi 30 mai 2022. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu, par ailleurs, communication du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation qui m'a été accordée par le Conseil municipal par la délibération du 4 juillet 2020. Y a-t-il des remarques concernant cela ? Très bien.

Nous allons donc passer à l'examen du premier dossier à l'ordre du jour. Il s'agit de la décision modificative n° 2. Je vais laisser M. Jonathan BOCQUET, Adjoint aux finances, nous la présenter. Ensuite, nous aurons des interventions de chacun des groupes politiques.

1 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

M. BOCQUET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette décision modificative, qui survient quasiment à la moitié de l'année, n'est pas seulement une délibération technique, comme cela a pu être le cas pour la première décision modificative de l'année. Par son montant et les choix qui ont été faits, elle souligne des décisions fortes de la Municipalité, dont la plupart ont été présentées lors des Conseils municipaux du premier semestre. Elle prend donc acte de l'ensemble de ces décisions prises collectivement.

Il ne s'agit donc pas de nouveautés à proprement parler. Il y a un certain nombre d'incertitudes qui sont levées, notamment du côté des recettes, et je vais faire le détail de quelques bonnes nouvelles. Il y a également le renforcement de certaines actions, notamment en faveur de la culture, nous y reviendrons dans le détail. D'abord, constatons les grands équilibres de cette décision modificative.

En investissements, nous avons des dépenses supplémentaires, essentiellement liées aux acquisitions foncières. C'est la politique assumée d'une stratégie foncière offensive pour anticiper les besoins futurs. Elle n'est évidemment pas sans limite, mais c'est en tout cas le choix d'une politique qui nous permet de garantir de ne plus être en difficulté à l'heure où nous devons programmer des équipements publics, comme cela a pu être parfois un peu difficile, faute de terrains.

L'ensemble de ces opérations foncières est lié à des délibérations votées depuis le début de l'année. Nous avons également une subvention versée à Est Métropole Habitat et une avance pour la SVU. On retrouve également des lignes plus folkloriques, comme la réinstallation de l'œuvre Bossut, *Autour d'un abri jaune*, sur le rond-point. Puis, du côté des recettes, nous avons des ajustements de recettes de la CAF et de la participation de l'État, que ce soit pour l'EAJE Helen Keller et le complexe sportif Jeanne Desparmet-Ruello, et encore la subvention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la désimperméabilisation et la végétalisation de quatre cours d'écoles. Pour l'investissement, c'est lié à ce que je vais dire après sur le fonctionnement, mais on constate un recours à l'emprunt accru à hauteur de 5,6 M€. Ensuite, je vais expliquer comment on arrive à ce résultat.

Je vous le disais, nous avons quelques nouvelles recettes en fonctionnement. Ce sont essentiellement les nouvelles recettes, des recettes structurelles qui arrivent, liées à une réévaluation des compensations.

D'abord, sur les dépenses, puisque c'est le gros de cette décision modificative, on note une augmentation sensible des dépenses. Elles passent de 169 à 172 M€, liées à plusieurs causes. La première d'entre elles est « Capitale française de la culture » avec 5,6 M€ de dépenses supplémentaires. Les autres dépenses nouvelles sont moins importantes et résultent de causes assez classiques en cours d'exercice. Nous avons des ajustements techniques et face à la prise en compte de l'évolution des prix, notamment sur les carburants et les denrées alimentaires. Nous avons un ensemble de dépenses lié à des délibérations votées ici, notamment les actions RH, le soutien aux populations ukrainiennes, la compensation financière parentale pour la réduction des horaires de crèches, etc. Tout cela participe de l'évolution des dépenses, mais vous voyez bien que cette augmentation est en grande partie compensée par des recettes de fonctionnement nouvelles, l'excédent reporté et l'ajustement des produits fiscaux et dotations représentant à eux seuls une augmentation des recettes à hauteur de 3,2 M€.

Si nous faisons le compte des dépenses, nous avons 6,7 M€ de dépenses supplémentaires, mais seulement 1,1 M€ de dépenses supplémentaires hors CFC. Dans ce que j'ai évoqué, on peut évoquer également « Cuisine centrale », « Territoire zéro chômeur », CCAS, etc. Nous avons des recettes en progression, provenant notamment de la dotation fiscalité suite à la réforme de la fiscalité locale, mais également à la prise en compte d'un coefficient de revalorisation nominal.

Donc, 2,4 M€ de recettes supplémentaires du fait de la réévaluation du produit fiscal, suite à la notification des bases mises à jour par les services fiscaux, auxquelles on pourrait rajouter des ajustements sur la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et les allocations compensatrices de la taxe foncière, donc respectivement 2,4 M€ pour la réévaluation du produit fiscal et 380 000 € pour la taxe foncière. Nous avons également des recettes liées au mécénat à hauteur de 775 000 € et le report de fonctionnement à hauteur de 412 000 €.

Je tiens à noter et faire remarquer que l'évolution des dépenses est, certes, supérieure à l'évolution des recettes de fonctionnement, ce qui veut dire que nous perdons une part d'autofinancement. En l'occurrence, on retire 3,7 M€ à ce qui était inscrit en virement à la section d'investissement. Ces 3,7 M€ de moins en autofinancement expliquent mécaniquement le recours supplémentaire à l'emprunt. Cet emprunt est donc dû à ce virement en moins, ainsi qu'à l'investissement qui s'accroît.

Ce qu'il faut bien souligner et comprendre est que si l'on enlève de cette décision modificative les dépenses tout à fait exceptionnelles liées à « Capitale française de la culture », nous pouvons constater et nous réjouir que les recettes de fonctionnement augmentent en fait plus vite que les dépenses de fonctionnement. Si je retire aux 6,7 M€ de dépenses supplémentaires les 5,6 M€ liés à « Capitale française de la culture », il ne reste que 1 M€ de dépenses supplémentaires, donc moitié moins, même encore moins que la moitié que les 2,7 M€ de recettes supplémentaires structurelles, puisqu'elles sont liées aux évolutions fiscales. Cette augmentation des recettes liée à la fiscalité ne se produira évidemment pas chaque année, mais elle restera dans le temps.

Dans les masses structurelles, en mettant de côté les dépenses exceptionnelles, on voit que la stabilité budgétaire se consolide au cours de cette décision modificative. Comme vous le voyez dans le détail des dépenses supplémentaires, l'essentiel de cette décision modificative, hors recettes fiscales, est lié au programme de « Capitale française de la culture ». Il nous a donc semblé, à mon collègue adjoint à la culture, Stéphane FRIOUX, et à moi-même, que plutôt qu'une stricte lecture financière que je viens de vous faire, cette décision modificative méritait d'avoir une lecture plus en phase avec son contenu, à savoir une offre culturelle ambitieuse qui laisse la place aux jeunes. C'est pourquoi je cède la parole à Stéphane FRIOUX.

M. FRIOUX.- Merci Monsieur l'Adjoint aux finances. Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues,

J'en viens donc à la partie culturelle de cette délibération modificative, à la mi-temps de notre année « Capitale française de la culture » 2022. Je saisis tout d'abord l'occasion pour remercier publiquement de leur investissement tous les personnels de la Ville qui ont œuvré à la réussite des grands événements du printemps passé, dont le fameux festival Réel au parc de la Feysine il y a un mois.

Dans le tableau des dépenses de fonctionnement, où figurent différentes sommes liées à la communication déployée pour l'année 2022, je vais principalement vous expliquer la somme des 4 991 000 € intitulée : « Contrats artistiques et diverses prestations », ainsi que la somme de 182 000 € qui correspond à l'aide aux projets des petites compagnies et associations labellisées.

En introduction, il faut rappeler que ces sommes correspondent à une avance de trésorerie. Nous n'avons pas encore touché toutes les subventions. Vous voyez d'ailleurs dans le tableau des recettes les 200 000 € escomptés de la Région qui nous a notifié son refus et les 773 000 € de mécénat qui seront complétés par une autre somme dans quelques mois. Nous ne ferons donc le bilan général de l'année « Capitale française de la culture » qu'au Conseil de mars 2023, lors de la présentation du Compte administratif 2022. Le bilan devra aussi faire apparaître ce qui relève des dépenses et recettes liées à l'évènementiel culturel, d'une part, et ce qui relève des actions socles de la candidature, dont la particularité était qu'il s'agit d'une évolution des politiques culturelles et éducatives de la Ville, évolution qui s'inscrit dans le plan de mandat et aurait été mise en œuvre indépendamment du label, mais de façon plus rapide que prévu.

Depuis l'obtention du titre de « Capitale française de la culture », différents événements ont été ajoutés par rapport à la proposition de la candidature et ont été chaque fois discutés en comité de pilotage du projet « Capitale française de la culture », ainsi que présentés à nos co-financeurs de l'année dans des comités de financeurs. Tout d'abord, un événement d'ouverture a eu lieu le 7 janvier dernier pour 250 000 € et un spectacle de clôture qui sera donné à partir de la fin décembre pour une somme probablement relativement similaire.

Pour marquer la dimension internationale de ce premier titre français de « Capitale française de la culture », le contrat avec la compagnie Royal de Luxe, qui crée un spectacle et une créature géante spécialement pour Villeurbanne, nous avons voté fin 2021 le contrat de création en coproduction. Il s'agit maintenant d'intégrer la fiche technique, laquelle comprend également l'accueil de toute la compagnie pendant un mois et près de 600 000 € de frais de sécurité. Le week-end du 23 au 25 septembre sera considéré comme un grand rassemblement, ce qui occasionne des mesures de sécurité particulières.

Vous en avez déjà vu à l'œuvre pour le festival Réel et la Fête de la musique. Cette Fête de la musique a été organisée en coordination avec la Ville de Lyon le long de l'axe du cours Émile-Zola, le 21 juin dernier. Elle n'était pas non plus prévue initialement dans la candidature, mais elle était là pour marquer ce titre, renouer avec la musique et les rassemblements populaires et donner toute la place aux pratiques amateurs.

Nous avons eu deux soirées des Nuits de Fourvière, place Lazare-Goujon, hier et avant-hier. Nous aurons également une nouvelle exposition présentée au Pôle Pixel où certains et certaines d'entre vous avez peut-être visité l'exposition « Crevez l'écran ! » sur les effets spéciaux, l'an passé. Il s'agira d'une exposition de l'Institut du monde arabe, qui mêle des photographies de Raymond DEPARDON et des textes de Kamel DAOUD, intitulée « Son œil dans ma main ». Elle se termine ces jours-ci à l'Institut du monde arabe, mais arrivera au Pôle Pixel en octobre.

Puis, j'ajoute enfin l'aide à l'évaluation de l'année pour que nous puissions évaluer tout ce qui s'est produit, à la fois la participation des 115 jeunes volontaires au festival Réel et la mise en place de ces dispositifs Minimixes dans nos écoles. Cette évaluation est conduite par l'Observatoire des politiques culturelles et un laboratoire de l'Université Lyon 2 et se clôturera par un colloque national au printemps 2023.

Il faut souligner qu'à l'exception de l'exposition Depardon-Daoud, tous ces événements sont et seront entièrement gratuits. C'est une façon d'expliquer le coût de cet événementiel qui prolonge la culture de la gratuité, dont on peut dire que gratuité peut rimer avec qualité pour contredire certains qui, dans les médias, s'en sont offusqués. À cela, on doit ajouter l'augmentation de l'enveloppe destinée aux projets associatifs divers venus du territoire villeurbannais, ceci dans tous les quartiers avec tous les types de publics. Depuis l'automne 2021, ce sont donc les 182 000 € mentionnés précédemment qui ont été ajoutés avec plus de 100 projets validés par un comité de six élus qui m'accompagnait.

Nous évoquerons également l'augmentation de l'enveloppe destinée aux projets d'éducation artistique et culturelle de plus de 100 000 € pour l'année 2022-2023, afin de poursuivre l'effort dans nos écoles.

J'évoquerai enfin le coût du festival Réel que nous avons initialement estimé à 1 M€ pour correspondre symboliquement au prix attribué par la Banque des territoires et le ministère de la Culture. Ce coût est quasiment doublé, au final, ceci, d'une part, en raison d'un rajout de 200 000 € sur l'enveloppe artistique afin de satisfaire au maximum les désirs de programmation de ces jeunes volontaires qui ont organisé le festival et en raison des mesures de sécurité qui ont pesé pour près de 700 000 € dans le budget. Je pense que tout s'est bien passé dans ce festival et que nous pouvons nous en féliciter. C'était un grand moment de témoignage de confiance de la Ville dans ces jeunes.

Évidemment, cette avance de trésorerie, pour pouvoir honorer les contrats de tous ces événements du deuxième semestre 2022, est exceptionnelle pour une année que ne l'est pas moins. En 2023, nous devons renouer avec un budget plus normal, en gardant à l'esprit de mettre en valeur les inflexions profondes et structurelles nées du côté de la participation des jeunes et de la valorisation des pratiques artistiques amateurs, illustrées il y a une dizaine de jours environ par la Fête de la musique.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci à Messieurs les Adjointes pour cette présentation à deux voix. L'ensemble des groupes a demandé des interventions. Je vais commencer par le groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme BENHAIM.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers Villeurbannais et Villeurbannaises,

Sur cette décision modificative, les dépenses les plus importantes sont, comme cela a été dit, « Villeurbanne, capitale française de la culture » pour les dépenses de fonctionnement et diverses acquisitions pour les dépenses d'investissement. Du côté des recettes, nous notons la modification de fiscalité et des subventions complémentaires de l'État, ainsi qu'un nouvel emprunt à hauteur de 5,6 M€.

Tout d'abord, bien que les dépenses conséquentes pour « Villeurbanne, capitale française de la culture », nous nous réjouissons du franc succès rencontré et de la forte mobilisation des Villeurbannais pour les différents événements, notamment le festival Réel au parc de la Feyssine ou encore la Fête de la musique tout au long du Cour Émile-Zola.

S'agissant des acquisitions, nous nous interrogeons à nouveau quant à la politique de forte acquisition engagée sous ce mandat et des coûts importants ainsi générés. Cette DM fait état de six acquisitions pour un montant de 2,3 M€, dont une partie sera délibérée au cours de ce Conseil municipal. Depuis le début du mandat, si nos calculs sont bons, nous en serons à 32 acquisitions votées avec ce Conseil. À titre de comparaison, 64 acquisitions avaient été votées sous le mandat précédent. La question que nous pouvons légitimement nous poser est : est-ce que vous n'allez pas trop loin dans les réserves foncières ?

Premier exemple, la délibération 206 pour l'acquisition du 19 bis, rue Marcel Sembat d'acquérir une maison enclavée dans un ensemble de quatre maisons jumelées avec le 17 bis, le 19 et le 19 ter, pour un montant de 470 000 €, plus frais de notaire. L'acquisition de cette seule maison ne permet de mener aucun projet viable. La garantie de pouvoir acquérir les quatre maisons n'est pas acquise non plus. Par ailleurs, à quel projet l'acquisition de cette maison est-elle destinée ?

Le projet n'est pas précisé dans la délibération, tout juste peut-on lire que la Ville pourra être un acteur incontournable dans les négociations à venir pour le futur projet de la place des Buers, ce qu'elle est déjà. Cette acquisition est indiquée s'inscrire dans le projet urbain partenarial du secteur des Buers. Celui-ci est décrit dans les grandes lignes sur le site de la Ville pour aménager du côté de la place des Buers des pistes cyclables et des arbres plantés sur le secteur, pas de projet spécifique dédié à cette maison donc.

Au passage, on pourrait noter une petite coquille sur l'avis du Domaine sur la valeur vénale qui estime le bien situé au 9 bis, rue Marcel Sembat et non au 19 bis. Alors, je vous confirme qu'il s'agit bien d'une coquille, car je suis allée constater sur place, le 9 bis n'existe pas.

Deuxième exemple, la délibération 207 propose d'acquérir le 22, rue de Venise après avoir acquis le 24, rue de Venise, votée en Conseil municipal le 11 octobre 2021, sur les pourtours de la place Victor Baland. Si la délibération est validée, il n'y aura donc deux biens acquis sur ce pourtour. Cela sera-t-il suffisant ? Si non, de combien d'autres parcelles aura-t-on besoin sur ce secteur et cette place ?

Troisième exemple dans la même veine, la délibération 209 propose d'acquérir le 47, rue Nicolas Garnier après avoir acquis le 49. L'acquisition du 47 se justifiait par un accès facilité au stade Séverine. La nouvelle acquisition qui arrive par opportunité et propose plus de confort est-elle vraiment une acquisition stratégique ?

On note ainsi un fonctionnement par capillarité avec une acquisition de biens de proche en proche, plutôt que l'acquisition de biens avec une stratégie prédéterminée et explicitée. Également, au vu du coût important représenté par ces acquisitions pour les finances de la Ville, nous souhaiterions éviter d'être contraints de recourir systématiquement à l'emprunt, que ces acquisitions puissent être financées au moins en partie par des ventes immobilières et qu'une stratégie de cessions voit le jour. En d'autres termes, nous ne souhaitons pas que les finances des Villeurbannais soient englouties par la boulimie foncière de votre exécutif. À titre comparatif, au cours du mandat précédent, pour les 64 acquisitions votées, il y a eu 29 cessions, soit presque la moitié.

Aussi, et pour faire redondance avec l'intervention de décembre 2021 de ma collègue Émilie PROST, nous demandons à nouveau de la lisibilité sur la stratégie des acquisitions municipales, au-delà des grands projets connus, type Gratte-Ciel ou ZAC de Grandclément.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Génération.s.

M. BRISSARD.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

De manière habituelle à notre fonctionnement municipal, est présentée à ce Conseil une décision modificative à la répartition budgétaire que nous avons votée au mois de décembre dans le cadre du budget primitif et que nous avons modifié une première fois au mois de mars dernier, fonctionnement habituel qui vient traduire l'évolution de nos recettes et de nos dépenses et nous permet une forme d'agilité budgétaire pour être au plus près des besoins et des opportunités. Cette décision modificative ne déroge à la règle. Elle vient constater une augmentation de nos recettes de fonctionnement à hauteur de 3 M€, une augmentation de nos dépenses de fonctionnement d'un peu plus de 6 M€, dont l'essentiel est constitué par un ajustement à la hausse du budget dédié à la programmation événementielle de « Villeurbanne, capitale française de la culture ».

Cette programmation, nous pouvons depuis six mois en mesurer la qualité, en constater l'accueil enthousiaste du public qui porte haut la tradition villeurbanaise, une culture populaire, chère à notre ville. Elle vient mettre en abîme le recul de la Région dans le domaine culturel que nous avons eu l'occasion de déplorer à notre dernier Conseil municipal, mise en abîme qui, aussi symbolique soit-elle, ne pourra pas constituer une réponse ni pertinente ni pérenne à ce désengagement, car, comme l'a dit M. le Maire à plusieurs reprises, si nous serons à jamais la première capitale française de la culture, nous ne pourrions pas non plus l'être à nouveau, ce qui donne à ces dépenses un caractère exceptionnel.

Les recettes de fonctionnement ne couvrant qu'un peu moins de la moitié de nos besoins, c'est à travers un transfert de 3,7 M€ depuis la section d'investissements que l'équilibre de nos comptes se trouve respecté, 3,7 M€ qui, comme l'a bien expliqué Jonathan BOCQUET, viennent se traduire par un recours à l'emprunt pour pouvoir financer nos dépenses d'investissement.

Nous saluons ce choix du recours à l'emprunt qui vient préserver nos autres projets, tels qu'ils étaient inscrits dans notre plan de mandat ou tels qu'ils évoluent en fonction de nos décisions. Nous souhaitons que ce choix, qui lisse ces dépenses exceptionnelles sur la durée, constitue un choix pérenne et ne devienne pas le prétexte à des reports d'investissements futurs visant à redonner à nos capacités de désendettement une trajectoire conforme à nos plans initiaux. En effet, si nous avons été de manière exceptionnelle « Capitale française de la culture », il convient de conserver ce caractère exceptionnel et de lui donner toute la place dans notre budget pluriannuel.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Communiste et Républicain.

M. HAULAND-GRONNEBERG.- Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

Nous devons nous prononcer sur la décision modificative qui intègre de nombreuses dépenses liées à « Villeurbanne, capitale française de la culture ». Il va de soi que nous approuvons ce rapport sur lequel je ne reviendrai pas. Toutefois, je voudrais m'attarder un instant sur une dépense culturelle non liée directement à « Villeurbanne, capitale française de la culture », que Jonathan BOCQUET a qualifiée de « folklorique », puisqu'il s'agit de la réinstallation d'une œuvre d'art. Détruite par une voiture il y a près de deux ans, l'œuvre intitulée *Autour d'un abri jaune* va donc être réinstallée. Réalisée par Etienne BOSSUT, cette structure monumentale symbolise le passé industriel de Villeurbanne. Au vu des sommes engagées, on peut questionner le bien-fondé d'une telle dépense. En outre, l'œuvre ne plaît pas à tout le monde, alors est-il vraiment nécessaire de la remettre en place ?

Pour nous, la réponse est oui, tout simplement parce que cette décision ne nous appartient pas. Comme toutes les œuvres d'art, un droit moral y est attaché. En vertu de ce droit, l'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité d'artiste et de son œuvre. Attaché à sa personne, ce droit est perpétuel, inaliénable et imprescriptible. C'est donc à l'auteur et à lui seul de décider et d'accepter ou non tel usage pour son œuvre, mais dans tous les cas, l'œuvre ne peut pas être modifiée ou détruite sans l'accord écrit de l'auteur.

Il semble important de réaffirmer ces principes, car, lorsque l'ombre de la régression plane sur nos sociétés, comme c'est le cas actuellement sur le droit des femmes, par exemple, l'art, les œuvres et les artistes sont souvent menacés. Certaines municipalités n'hésitent pas à détruire ou déplacer les œuvres pérennes, sans en avertir l'auteur.

À Villeurbanne, les œuvres d'art ont été semées dans la ville, année après année. En un sens, c'est normal que Villeurbanne ait été nommée « Capitale française de la culture », tant les œuvres font partie de notre quotidien et de notre patrimoine. Il reste néanmoins des marges de progression à faire dans ce domaine, car s'il est vrai que nombre d'œuvres d'art magistrales illustrent l'espace public de notre ville, elles ont pour l'essentiel été créées par des artistes masculins. À l'avenir, il pourrait être intéressant de rééquilibrer la démarche en mettant en valeur le travail d'artistes femmes.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !.

Mme CARASCO.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers Villeurbannaises et Villeurbannais,

Dans la forêt des chiffres qui donnent le tournis, nous avons choisi de sortir à la lumière certains bosquets de ligne et de les animer sur le devant de la scène. Les sommes qui ressortent le plus dans cet ajustement budgétaire sont celles de « Capitale française de la culture ». En tout, ce sont plus de 5 500 000 € qui ont été ajoutés au budget 2022 pour tous les événements, du début et de la fin d'année, dont les plus visibles ont été le festival Réel en juin avec 43 000 participants et participantes et la Fête de la musique le long des cours Vitton à Lyon et Émile-Zola à Villeurbanne, mais nous n'oublions pas les

centaines d'autres événements qui ont lieu tous les jours et pour tous les publics : enfants, jeunes, familles.

À l'heure du désengagement massif de la Région dans les subventions culturelles, proposer des animations et spectacles gratuits fait figure de résistance. La gratuité permet de faire venir des personnes qui sinon n'auraient jamais pensé à se rendre à ces événements. Elle peut être suffisamment motivante pour que les autres obstacles d'accès, comme le temps de transport, le temps dégagé et ainsi de suite, deviennent moins forts. Elle permet de créer du lien social entre des personnes qui ne se seraient peut-être jamais rencontrées autrement. Il serait d'ailleurs intéressant d'avoir les statistiques sur le type de personnes qui a fréquenté depuis six mois les événements de « Capitale française de la culture » pour vérifier concrètement si les classes sociales les plus défavorisées en ont bien bénéficié.

Dans un autre registre, plusieurs dépenses de fonctionnement ont retenu notre attention : les surcoûts liés à l'achat de denrées alimentaires pour 40 000 € et ceux liés à la hausse des prix du carburant pour 70 000 €, pour un total de 110 000 €. Ces dépenses imprévues, mais contraintes, sont directement liées à l'inflation en cours et touchent les citoyens, comme les collectivités. Pour rappel, les prix à la consommation ont augmenté de plus de 5 % en un an et davantage encore pour les aliments les plus essentiels : plus de 15 % pour les pâtes et 11 % pour la viande surgelée et la farine. Les totems qui affichent les prix de l'essence restent coincés au-dessus des 2 € le litre depuis des mois, bien au-dessus de ce qu'ils indiquaient au début du mouvement des Gilets Jaunes. On sait que la hausse des prix est davantage ressentie par les plus pauvres. Combien de temps cela peut-il durer sans crise sociale majeure ? L'État doit d'urgence bloquer les prix à la baisse des produits de première nécessité et donner les moyens aux collectivités de lutter concrètement et localement contre la pauvreté.

Nous voterons bien sûr favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.ne.s Villeurbannais.es.

Mme DONATI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Socialistes et Citoyen.ne.s Villeurbannais.es. tient à remercier MM. BOCQUET et FRIOUX pour leur exposé des recettes et dépenses prévues par cette décision modificative. L'intervention de l'Adjoint à la culture témoigne de la dominante culturelle de cette délibération budgétaire.

Nous voilà quasiment à mi-parcours d'une année exceptionnelle pour la culture à Villeurbanne, déjà ponctuée par de grands événements, grands non seulement par leur taille, mais aussi, comme vous avez pu le constater, par leur qualité. Je pense évidemment au festival Réel qui a été une formidable démonstration du savoir-faire villeurbannais en matière d'évènementiel. Nous pouvons nous satisfaire qu'un tel spectacle ait été proposé gratuitement à près de 45 000 festivaliers, surtout lorsque l'on connaît les prix parfois prohibitifs des grands festivals d'été.

De même, la première capitale française de la culture se devait de célébrer dignement la quarantième édition de la Fête de la musique, grâce à un format inédit, rien de moins que la plus grande rue musicale de France pour l'occasion et un grand charivari de la jeunesse salué par Jack LANG, initiateur de la Fête de la musique et illustre ministre de la Culture, comme nous le savons tous. C'est un événement qui nous a donné encore une fois une visibilité nationale grâce à la couverture médiatique qui en a été faite. D'ailleurs, je tiens à saluer ma consœur de la direction de la communication de la Ville pour le travail qui a été effectué par son équipe.

Nous saluons la transparence à laquelle l'exécutif s'astreint concernant le chiffrage de ces événements. Effectivement, « Capitale française de la culture » est une année exceptionnelle, et à année exceptionnelle, dépenses exceptionnelles. Les deniers publics ne sont jamais aussi bien dépensés que lorsqu'ils participent à l'animation d'un territoire, qu'ils créent du lien et participent à l'épanouissement de la jeunesse. Nous prenons acte du refus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de nous accorder la moindre subvention, un refus désolant, mais finalement peu surprenant.

Soulignons aussi l'important dispositif de sécurité qui a été déployé pour assurer la sûreté et la tranquillité de toutes et tous et qui est resté la propriété absolue de toutes les manifestations qui se sont déroulées jusqu'ici.

Tout cela augure une seconde moitié d'année culturelle tout aussi réussie que la première et c'est évidemment avec enthousiasme que nous voterons cette décision modificative.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Les Écologistes.

M. VINCE.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Comme a pu le dire M. l'Adjoint aux finances en commission, cette décision modificative n'est pas seulement technique. Avant d'en venir au point central qui en fait sa particularité, notons qu'elle marque le volontarisme de la Ville quant à l'acquisition foncière et nous nous en félicitons.

Au titre des dépenses de fonctionnement, l'action sociale n'est pas en reste, on peut penser au CCAS, à « Territoire Zéro Chômeur ». Certaines dépenses sont encore liées à la crise sanitaire, d'autres à l'augmentation du prix de l'énergie, mais globalement, le nombre de lignes de cette rubrique indique la réactivité dont font preuve la Ville et la diversité des actions engagées.

C'est surtout la principale dépense non prévue que nous aimerions ici évoquer, celle qui concerne « Villeurbanne, capitale française de la culture ». Avoir l'honneur d'être la première ville à obtenir ce label s'accompagne d'une forme d'expérimentation sur différents plans, audace et innovation artistiques évidemment, mais également expérimentation budgétaire, puisque nous devons faire une rallonge budgétaire significative, essentiellement en fonctionnement.

Si nous ajoutons toutes les lignes concernées, nous arrivons à un surplus de dépenses par rapport à ce qui a été voté précédemment, M. l'Adjoint l'a bien expliqué, de près de 5,7 M€, avec, par ordre croissant des dépenses, des balades urbaines à 11 000 €, des Minimixes à 15 000 €, nous nous en félicitons évidemment, un site internet à 18 000 €,

des aides aux petites compagnies, on rajoute un zéro à 182 000 €, des frais de logique de communication, c'est bien normal, à 440 000 €, et puis on change d'ordre de grandeur avec des contrats artistiques pour près de 5 M€.

La facture est donc élevée, mais notre volontarisme budgétaire est la meilleure réponse au dédain du président de Région Auvergne-Rhône-Alpes. Nous savons bien que la culture, comme la jeunesse n'est pas la priorité du président de la Région, nous en avons des preuves à chaque session du Conseil régional. Mais si la Métropole de Lyon a pris sa part, nous souhaitons en revanche mettre en lumière le manque d'aides de l'État et d'autres collectivités pour un projet aussi ambitieux qui fait rayonner Villeurbanne à l'échelle nationale.

A-t-on été trop ambitieux ? A-t-on vu trop grand sur surtout événements qui viennent déséquilibrer le budget ? Y a-t-il eu des dépenses non anticipées, comme celles liées à la sécurisation des sites ? La satisfaction semble générale au sujet des événements qui ont eu lieu jusqu'à ce jour et la fréquentation massive et sans aucun incident en est l'un des principaux indicateurs.

À la mi-année, il est bien trop tôt pour en tirer un bilan. D'ores et déjà, nous pouvons alerter l'État et lui dire, pour les éditions suivantes et évidemment pour cette première édition également, de donner aux villes lauréates les moyens de votre ambition, en particulier au regard de notre ambition. « Capitale française de la culture » ne devrait pas être qu'un label octroyé sur dossier, sans les moyens financiers qui sont nécessaires pour un projet de qualité, car Villeurbanne a choisi d'en faire plus qu'un affichage et un concert d'un soir, mais cela oblige, pour faire écho aux spectacles de ce week-end, à jongler avec des équilibres budgétaires difficiles à tenir.

Félicitons-nous du travail effectué toute l'année avec les établissements scolaires publics, les jeunes dans tous les quartiers, pour toutes et tous, en faisant de la facilité d'accès une fin et de la gratuité un moyen. Nos cœurs battent, nos yeux brillent, nos oreilles se délectent, et ce n'est pas fini. Cette expérience marquera positivement la ville et ses habitants pendant plusieurs années.

Nous voterons donc ces rallonges budgétaires, mais nous souhaitons dire ici qu'elles ne doivent pas se faire au détriment des autres politiques publiques et des nombreux autres projets inscrits au plan de mandat, y compris en matière de budget de fonctionnement. Oui, cette année exceptionnelle aurait contribué à diminuer la capacité d'autofinancement de la Ville pour 3,7 M€ environ, mais rappelons que celle-ci reste bonne. Avec les investissements supplémentaires, elle nous conduit à recourir à l'emprunt pour un montant de 5,6 M€. Cela nous obligera sans doute à revoir nos engagements budgétaires de fin de mandat. La culture n'est pas secondaire par rapport à tous les autres projets d'investissement que nous portons pour les Villeurbannaises et Villeurbannais, mais elle ne doit pas non plus les contraindre.

Le 15 juin dernier, plus de 300 000 bacheliers se sont vu proposer de traiter la question suivante au bac de philosophie : les pratiques artistiques transforment-elles le monde ? Nous avons évidemment envie de répondre positivement, mais en ajoutant qu'elles ne sont pas seules à pouvoir le faire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Puisque les deux adjoints ont présenté ensemble cette DM, je vais leur laisser à chacun un temps de réponse.

M. FRIOUX.- Je remercie l'ensemble des groupes pour leur témoignage envers cette année exceptionnelle. Je répondrai d'abord à mon collègue Jacques VINCE que nous pouvons nous féliciter du soutien très étroit apporté par la DRAC et la préfecture, à la fois pour la mise en place de dispositifs pérennes et pour les dispositifs de sécurité. Je pense que mon collègue, Yann CROMBECQUE, pourrait témoigner d'autres lieux. Nous ne pouvons pas préjuger de ce que sera le soutien final de l'État, mais il est possible que le ministère de la Culture ou la Banque des territoires qui sont vraiment informés en temps réel des ajustements budgétaires réévaluent leur aide. Il n'y a que six communautés de communes ou collectivités candidates pour l'opération 2024, c'est aussi un signe de la difficulté de la tâche, alors que le planning était plus favorable pour ces collectivités pour déposer un dossier.

Au-delà, l'ambition est bien de transmettre un désir de culture à notre population. Je pense que nous en mesurons, toutes et tous, la gravité, l'importance et le travail sans cesse remis sur le métier, alors que la Région Rhône-Alpes, effectivement, apporte des nouvelles inquiétantes, moins 3,7 M€ pour le moment de subventions sur les acteurs culturels de quelques départements. Pour nous, ce sont effectivement plutôt des réévaluations à la hausse qui sont autant d'emplois artistiques et d'heures d'intermittence payés et le seront peut-être moins par des festivals privés de subvention dans les années à venir.

Enfin, je remercie particulièrement mon collègue communiste pour son clin d'œil à l'œuvre d'art des cabanes qui a été aussi un fait divers malencontreux du début de notre mandat. C'est pour dire que dans la deuxième partie de ce mandat, où nous avons beaucoup travaillé sur le spectacle vivant et l'éducation artistique et culturelle, la question des œuvres d'art dans l'espace public sera abordée avec évidemment un travail collectif avec plusieurs adjointes et adjoints. Nous travaillerons sur les critères nous permettant de redévelopper et rééquilibrer cette politique.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur BOCQUET.

M. BOCQUET.- D'abord, je remercie l'ensemble des groupes, pour préciser qu'il n'y avait rien de péjoratif. L'usage du terme « folklorique » était lié à sa dimension anthropologique. Autant par respect pour l'œuvre que par respect du droit, je ne mets pas en cause l'installation des cabanes sur ce rond-point, mais force est de constater qu'il appartient à l'imaginaire villeurbannais. Même si ce n'est pas une œuvre collective, je crois qu'il appartient maintenant à une sorte de folklore villeurbannais.

Pour les remarques qui ont été faites sur cette décision modificative, je remercie l'ensemble des groupes, parce que cette décision modificative arrive pour prendre acte de l'ensemble des délibérations qui a été voté par l'ensemble des groupes, acquisitions foncières comprises, sauf une abstention et une opposition du groupe de l'opposition sur deux dossiers parmi tous ceux évoqués dans les acquisitions foncières. Je pense donc que cette décision modificative peut être assumée par tout le monde.

Même si le parallèle doit être nuancé, il se trouve que nous avons 5,6 M€ d'emprunt supplémentaire et que cela correspond exactement à 5,6 M€ supplémentaires pour

« Capitale française de la culture ». C'est évidemment une anecdote, mais elle est révélatrice du fait que nos dépenses exceptionnelles augmentent et nos recettes structurelles augmentent. Je crois que c'est ce qu'il faut retenir de cette décision modificative.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Permettez-moi de remercier une fois de plus Jonathan BOCQUET pour la qualité à la fois des présentations et de la réponse, Stéphane FRIOUX également sur la culture, mais je crois que c'est un exercice de pédagogie et de transparence auquel nous nous sommes livrés qui permet à chacun de bien mesurer notre engagement dans sa partie exceptionnelle et récurrente.

Sur la culture, je remercie l'ensemble des groupes pour leur soutien. Il aurait pu être facile de s'étonner et de s'interroger sur ces montants, mais je crois qu'au regard de la qualité de ce qui a été vécu depuis six mois et, encore une fois, de cette transparence dans laquelle nous sommes, nous vous présenterons un bilan consolidé dès début 2023. Nous ne sommes pas capables de le faire aujourd'hui, ce qui est bien normal, au regard de la comptabilité administrative qui est la nôtre, mais nous continuerons à vous informer très régulièrement de ce niveau de dépenses. Cela paraît un minimum, au regard des sommes engagées.

De ce fait, permettez-moi, à la mi-année, de remercier à la fois Stéphane FRIOUX, adjoint à la culture, mais également les autres adjoints qui sont mobilisés. Je pense notamment à Sonia TRON avec l'éducation, puisque cela vient enrichir le programme des écoles, mais également mobiliser les équipes. Je pense également à Yann CROMBECQUE qui passe toutes ses soirées événementielles au PC sécurité. C'est vraiment lui qui a la délégation la moins drôle de « Capitale française de la culture », je peux vous l'assurer, sauf s'il se passe quelque chose.

Je vais en oublier beaucoup, mais je voudrais saluer le travail collectif qui est mené et évidemment l'exceptionnel travail mené par les équipes de la Ville. Il faut se rappeler de ce qui est en train de se passer et de l'énorme quantité de travail fournie par les agentes et les agents de la Ville qui font un travail remarquable, que ce soit en logistique, en préparation d'événements, etc. J'ai même eu l'occasion de leur écrire récemment, car je trouve qu'ils font honneur à notre ville par la qualité des événements qu'ils nous permettent de vivre.

Un autre est plus en lien avec les interventions. Madame BENHAIM, vous auriez presque pu faire une demande d'intervention sur les délibérations à venir entre la 206 et 215. Je ne doute donc pas que Mme THOUVENOT vous réponde sur les acquisitions immobilières. J'avais juste envie de vous dire que, moi, en tout cas, je préfère notre boulimie foncière à la gloutonnerie de certains promoteurs qui, aujourd'hui, ne cessent d'acheter à des prix indécents dans notre ville. Nous participons au fait de pouvoir se porter acquéreurs d'un certain nombre de tenements pour des projets immobiliers à venir pour maîtriser l'augmentation du foncier. Par contre, je rejoins votre suggestion. Nous ferons, si vous le souhaitez, comme pour les projets urbains, un temps sur la stratégie foncière dans la même configuration. Je ne sais pas si on l'appelle revue générale ou autre, mais en tout cas, nous pourrions, si vous le souhaitez, pour porter à votre

connaissance ce que nous faisons, mais pas d'inquiétude, il ne s'agit pas d'acquisitions boulimiques. Il s'agit de lutter contre celles et ceux qui s'enrichissent au profit des investissements réalisés par les collectivités, métropoles et villes, sur notre territoire.

Effectivement, c'est souvent une forme de stratégie du pied dans la porte. On va acheter une parcelle pour empêcher que les parcelles se réorganisent et qu'un seul propriétaire ou quelques-uns se mettent d'accord pour arriver à des charges foncières aujourd'hui qui atteignent près de 2 000 € du mètre carré. Mme la Vice-Présidente en charge de l'urbanisme le sait parfaitement sur notre territoire. Cela participe également de cela, comme de la possibilité de continuer à construire un certain nombre d'équipements. Je souhaiterais que nous aillions parfois plus vite sur un certain nombre d'acquisitions foncières pour livrer les équipements nécessaires.

Merci à chacune et chacun pour votre contribution à ces échanges. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé, je vous en remercie.

- Adopté à l'unanimité -

2 - GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT- ACQUISITION EN VEFA DE 2 LOGEMENTS SITUÉS 37-39, RUE ANATOLE FRANCE À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

3 - GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT- ACQUISITION EN VEFA DE 11 LOGEMENTS AU 4 RUE ANATOLE FRANCE ET 76 RUE ALEXANDRE BOUTIN À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

4 - GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT- RÉHABILITATION DE 53 LOGEMENTS SITUÉS 17, 17 BIS ET 17 TER, RUE ARAGO À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

5 - GARANTIE D'EMPRUNT FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION - AMÉLIORATION DE 1 LOGEMENT SITUÉ AU 1, RUE DU TONKIN À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Il y a deux déports : Antoine COLLIAT et votre serviteur. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (2 NPPV) -

M. LE MAIRE.- Nous arrivons sur une série d'acquisitions. Mme la Première Adjointe souhaitait introduire ces délibérations. Ensuite, j'ai une demande d'intervention du groupe Socialiste groupée avec Génération.s.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. En effet, nous avons déjà un peu abordé le sujet. Nous ne sommes pas dans une logique de boulimie. En fait, nous avons une vraie stratégie foncière, qui vient croiser à la fois des enjeux géographiques sur le territoire de la ville, ainsi que des secteurs de politique publique pour nous permettre de construire les équipements de demain.

Deux réserves foncières, trois objectifs. D'une part, acheter des fonciers qui, demain, serviront à installer des équipements publics (crèches, écoles, terrains de sport, jardins). C'est notamment le cas pour le bien que nous achetons rue Nicolas Garnier ou sur le site de la Feysine.

Le deuxième objectif, le Maire le rappelait à l'instant, est bien de maîtriser l'évolution de la ville en bloquant des transactions qui, demain, pourraient faire l'objet d'une spéculation par des promoteurs ou des marchands de biens, qui viendrait bloquer toute évolution de la ville à cet endroit-là. C'est créer une place, une rue, un parc. C'est ici notamment le cas pour les biens de la rue Marcel Sembat et de la rue de Venise, Madame BENHAIM, que vous soulignez dans votre intervention précédente. La rue Marcel Sembat est une parcelle située au cœur de ce que l'on appelle le projet urbain partenarial des Buers, dans lequel devrait voir le jour un certain nombre de logements, mais également l'agrandissement de la place. Puis, pour la rue de Venise, nous l'avons déjà évoqué lors du Conseil municipal où nous avons abordé la délibération relative à la modification n° 3 du Plan local de l'urbanisme, à cet endroit-là, il y aura un périmètre d'attente de projets. Pour éviter, là encore, des achats par des marchands de biens, nous achetons ces biens et les mettons à disposition d'associations ou d'acteurs importants pour nous, comme l'Assemblée citoyenne, puisqu'elle est située au 24, rue de Venise.

Enfin, le troisième objectif est de produire des logements abordables. Nous n'avons pas ici de délibérations, puisqu'elles sont plutôt délibérées en Conseil de Métropole. Je salue Béatrice VESSILLER avec qui nous discutons souvent de l'opportunité et de la pertinence de préempter tel ou tel bien. Notre préoccupation aujourd'hui est bien sûr de continuer à produire du logement social, mais également d'éviter les divisions par les marchands de biens qui, aujourd'hui, s'en donnent malheureusement un peu à cœur joie sur la métropole.

Ce sont les objectifs de cette politique publique où le foncier est aujourd'hui toujours plus monétarisé. Sa valeur est financiarisée et, finalement, conditionne la manière dont nous utilisons nos sols dans la ville. Derrière ces délibérations, c'est notre rapport à la terre, aux terrains et au territoire qui se joue.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame la Première Adjointe. J'ai une demande d'intervention groupée pour le groupe Génération.s et Socialistes et Citoyen.ne.s Villeurbannais.es.

M. PELCÉ.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

« Nous n'héritons pas de la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants », c'est une citation souvent attribuée à Antoine de Saint-Exupéry. En réalité, son origine est plus ancienne et plus lointaine, ce qui ne fait que renforcer ce que ces mots nous disent en cette fin d'après-midi.

Premièrement, la terre sur laquelle Villeurbanne se construit ne nous appartient pas. Notre ville n'est pas une immense propriété privée que nous nous passerions de mère en fils et de père en fille et est, au contraire, un bien commun. Nous devons décider collectivement ce que nous en faisons. Deuxièmement, nous savons aujourd'hui que le coût du foncier est inversement proportionnel à la fertilité du sol. Entendez-vous cela ? Mesdames et Messieurs, dans notre société, aujourd'hui, plus la terre est morte, moins elle peut nous nourrir et plus elle est chère. Les terres agricoles se vendent à quelques euros du mètre carré, quant à Villeurbanne, elles atteignent ces derniers mois entre 1 300 et 1 600 € du mètre carré. Notre terre est un bien commun et nous devons collectivement en prendre soin.

Alors, oui, la Ville de Villeurbanne doit utiliser les outils à sa disposition pour reprendre le contrôle du foncier et modestement faire des réserves qui serviront demain à construire des écoles, des parcs, des crèches, des bibliothèques, des lieux de solidarité, du logement abordable, des commerces de proximité, bref pour faire la ville et contrer la spéculation foncière. Mais en matière de maîtrise du foncier, nous n'avons pas encore tout essayé. L'encadrement du loyer, nous en avons déjà parlé dans cette assemblée, constitue une première étape, mais cela prendra du temps pour que ce dispositif ait un effet sur le prix du foncier. Les loyers maximums attendus notamment par les investisseurs vont baisser. Nous devons en faire la publicité et accompagner les locataires dans les démarches, mais nous devons aller plus loin.

Après avoir mis en place l'encadrement des loyers, il nous faut réfléchir maintenant à l'encadrement du foncier. Certains affirmeront que c'est la rareté du foncier qui engendre la hausse des prix et que libérer le droit à bâtir ferait mécaniquement baisser les charges foncières, mais le marché du foncier n'est pas un marché comme les autres. Il ne répond pas à l'offre de la loi et de la demande. Dans la métropole de Lyon, alors que deux fois plus de fonciers se libéraient dans les 15 dernières années, les prix des logements ont eux aussi doublé en raison des mécanismes de spéculation et de financiarisation de la Ville.

Et si nous allions vers une nouvelle loi qui nous permettrait de limiter son prix à l'image de ce qui se fait sur les loyers ? Certains pourraient opposer des risques d'inconstitutionnalité au nom de l'atteinte au droit de propriété, mais le droit à la dignité est lui aussi un droit constitutionnel. Je le redis, le foncier ne peut pas être un objet de marché dont l'unique objectif serait d'optimiser un rendement financier. Il nous faut

construire la ville avec un horizon, un projet politique, légitimé par des scrutins démocratiques et non à travers des objectifs financiers. L'argent en jeu est bien un moyen et non une fin.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais mettre chaque rapport successivement aux voix.

6 - ACQUISITION AMIABLE D'UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE 19 B RUE MARCEL SEMBAT - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (7 abstentions) -

7 - ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION DU 5-7 RUE ROUGET DE L'ISLE - VILLAGE DE LA FEYSSINE - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (7 abstentions) -

8 - ACQUISITION AMIABLE D'UN APPARTEMENT SITUÉ 27 BIS RUE DU DOCTEUR OLLIER - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (7 abstentions) -

9 - ACQUISITION AMIABLE D'UN BIEN SITUÉ 22 RUE DE VENISE - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (7 abstentions) -

10 - ACQUISITION AMIABLE D'UNE PARCELLE SITUÉE 47 RUE NICOLAS GARNIER - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (7 abstentions) -

11 - ACQUISITION AMIABLE D'UNE PARCELLE SITUÉE AU 23 RUE VICTOR BASCH - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (7 abstentions) -

M. LE MAIRE.- Je reviens sur ce que je disais tout à l'heure. Chaque année, nous avons une délibération cadre qui fait le bilan de l'ensemble des acquisitions. Nous demanderons que la personne en charge de rapporter le dossier fasse une présentation un peu plus détaillée et que ce soit à cette occasion que nous puissions présenter les éléments liés à la stratégie foncière.

12 - DEMANDE D'INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE DE DPU-R (DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ) SUR LA PARCELLE BN 81 SITUÉE 88 RUE HIPPOLYTE KAHN - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

13 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - ALLIADE HABITAT - 2-8 RUE ALFRED DE MUSSET - Mme Melouka HADJ MIMOUNE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

14 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA CONVENTION DE REVITALISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE (CRAC) SUR LE SECTEUR TOLSTOÏ POUR L'ANNÉE 2021 - Mme Caroline ROGER-SEPPI

M. LE MAIRE.- J'ai plusieurs situations de départs, dont je vais vous faire lecture : Antoine PELCÉ, Alain BRISSARD, Paul CAMPY, Mathieu GARABEDIAN, Agnès THOUVENOT et Melouka HADJ MIMOUNE. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (6 NPPV) -

15 - OPÉRATION DE RÉNOVATION ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES GROUPES SCOLAIRES JEAN MOULIN ET LÉON JOUHAUX ET DE LEURS GYMNASES : APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET CRÉATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME CORRESPONDANTE -

M. Antoine COLLIAT

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe Communiste et Insoumis. C'est Mme BUTET qui intervient. Monsieur COLLIAT, vous n'intervenez pas avant et répondez après ?

M. COLLIAT.- Je veux bien intervenir avant. Je voulais quand même expliquer le contenu de cette délibération. Suite à l'adhésion de la Ville à la SPL OSER en 2021, SPL d'efficacité énergétique, la Ville a signé le 8 avril dernier avec la SPL un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de deux groupes scolaires et de deux gymnases, que sont Jean Moulin et Léon Jouhaux. Ces travaux visent à répondre aux objectifs en matière de transition écologique et énergétique de la Municipalité, avec des objectifs de diminution de consommation énergétique. L'objectif visé pour Jean Moulin est 39 % de baisse de consommation et 48 % pour Léon Jouhaux.

L'opération sera conduite sous la forme d'un marché global de performances jusqu'en 2033. L'investissement de ces deux opérations totalise 11 545 000 €, réparti sur six exercices.

Mme BUTET.- Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

Ce soir, nous allons décider la rénovation de deux groupes scolaires et gymnases pour un montant total de 11,5 M€. C'est une somme importante, mais nous pensons que cette dépense est justifiée. En effet, la rénovation énergétique des bâtiments est nécessaire, ce n'est plus à démontrer. Pour des raisons économiques, avec ces travaux, nous espérons une diminution de la consommation d'énergie de l'ordre de 40 à 50 %, vous venez de nous le rappeler, ce qui est considérable.

Le prix de l'énergie ne cesse d'augmenter, pesant dramatiquement sur les budgets des Français, mais aussi des collectivités. On ne peut plus dépenser autant d'énergie aujourd'hui que par le passé. J'en veux pour preuve l'exemple du lycée Fays. Effectivement, j'ai assisté le mois dernier au conseil d'administration du lycée où nous ont été présentées les augmentations pharaoniques des dépenses d'énergie. Cette année, à consommation équivalente, l'établissement va déboursier 440 000 € de gaz et d'électricité, contre 170 000 € en temps normal.

L'électricité avait déjà augmenté du fait de la reprise économique post-Covid, tandis que la facture de gaz a triplé depuis la guerre en Ukraine, mais il n'y a pas que l'aspect économique. Bien entendu, baisser la consommation d'énergie est essentiel pour notre environnement.

Enfin, ces travaux permettront d'assurer de meilleures conditions d'étude pour les enfants et de travail pour les agents. Des bâtiments mieux isolés sont des bâtiments que nous avons moins besoin de chauffer l'hiver, mais également plus frais l'été. Cela n'aura échappé à personne qu'il a fait chaud ces derniers temps, très chaud même, puisque le mois de mai a été le plus chaud jamais enregistré en France.

Vous connaissez d'adage : « En avril, ne te découvre pas d'un fil. En mai, fais ce qu'il te plaît ». Voilà quelque chose que Bernard ARNAULT applique à la lettre. D'après le journal *Alternatives Économiques*, tandis que nous endurons les vagues de chaleur inédites, l'homme le plus riche de France faisait un usage intensif de son avion privé, au point qu'en un mois, le mois de mai, avec son seul avion, ce dernier a brûlé l'équivalent de 27 années de consommation d'énergie pour un Français moyen. Cela, c'est juste avec son avion, on ne parle pas de sa climatisation, ni de sa piscine, etc.

Évidemment, M. ARNAULT n'est pas responsable à lui tout seul du réchauffement climatique. Simplement, cette anecdote vise à illustrer ceci. Oui, il est nécessaire que les Français et les services publics fassent des efforts pour réduire leur empreinte sur le climat, mais cela ne pourra pas être efficace tant que nous ne combattons pas activement l'égoïsme des plus puissants.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

16 - CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS LA ZAC GRANDCLÉMENT - 8-10 RUE DES FLEURS - APPROBATION DU PROGRAMME ET CRÉATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME CORRESPONDANTE - Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention groupée pour les groupes Socialistes et Citoyen.ne.s Villeurbannais.es et Cercle radical et Place publique.

Mme ANAVOIZARD.- Monsieur le Maire, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le Conseil municipal doit se prononcer sur deux rapports importants en matière d'éducation à Villeurbanne, d'une part la rénovation énergétique de deux groupes scolaires et leurs gymnases, et la construction d'un nouveau groupe scolaire dans le cadre de la ZAC Grandclément. Ces deux opérations répondent à leur manière à la volonté de la Ville d'améliorer les conditions d'apprentissage des jeunes Villeurbannais et corrélativement les conditions de travail du personnel éducatif dans un souci d'exemplarité écologique des équipements municipaux.

On imagine bien ce qu'un nouveau groupe scolaire peut apporter au quartier Grandclément, engagé dans une transformation de grande ampleur pour accompagner la croissance démographique du secteur et de soulager les écoles avoisinantes. Ce nouveau groupe scolaire de 20 classes viendra confirmer le quartier Grandclément comme l'une des centralités majeures de Villeurbanne, déjà portée par le renforcement global de l'offre de logements, de services et de transports attendue à l'horizon 2030.

Ce nouvel équipement se voudra emblématique du renouveau du quartier Grandclément, mais également exemplaire sur le plan environnemental, architectural et fonctionnel. Les écoles Jean Moulin et Léon Jouhaux, toutes les deux construites dans les années 1960, prendront-elles aussi la voie de l'exemplarité écologique en faisant l'objet d'une profonde

rénovation thermique conduite sous la maîtrise d'ouvrage d'OSER, une société publique locale régionale, à laquelle la Ville de Villeurbanne a adhéré l'an passé, adhésion alors saluée par la majorité municipale et votée à l'unanimité.

Les travaux engagés permettront une réduction de 40 à 50 % de la consommation énergétique des écoles, de leurs gymnases et bien sûr des gains significatifs en termes de confort d'été, comme d'hiver, pour les élèves et les personnels éducatifs. Notons ici que ces objectifs sont contractuels et valent bien obligation de résultat pour les entreprises, une sécurité juridique que nous tenons aussi à saluer.

Les groupes Cercle radical et Place publique et Socialistes et Citoyen.ne.s Villeurbannais.es voteront donc en faveur de ces deux rapports.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai maintenant une demande d'intervention pour le groupe Les Écologistes.

M. COLLIAT.- Merci, Monsieur le Maire. La construction de la ZAC Grandclément s'apparente quasiment à la construction d'une ville dans la ville. Dans trois ans, les premiers appartements seront livrés et l'école ouvrira ses portes en septembre 2025. Le groupe des Écologistes, qui a souvent regretté le retard accumulé en matière d'équipements scolaires, se félicite que la Ville ait décidé de se doter d'un nouvel établissement en adéquation avec les attentes actuelles sur les moyens pédagogiques, mais aussi en matière environnementale, pour assurer l'accueil des enfants dans les meilleures conditions.

Cet équipement déclinera le cahier des charges établi depuis cette mandature par l'adjointe à l'éducation et soutenu par l'adjointe à la transition écologique, à savoir l'anticipation d'un maillage territorial d'équipements publics de qualité. Ce groupe scolaire disposera donc d'une capacité d'accueil volontairement bornée à 20 classes, de cours végétalisées de plain-pied, d'une bibliothèque spacieuse et centrale, d'une salle de restauration intégrant le passage à l'inox dès sa conception et d'un parvis connecté à l'espace public. Dans une logique de complémentarité évidente, un équipement sportif sera programmé dans un périmètre immédiat pour répondre à la pratique scolaire et de loisirs, mais aussi apporter des mètres carrés supplémentaires aux clubs.

Comme pour la rénovation énergétique des groupes scolaires Jean Moulin et Léon Jouhaux, la Ville a fait le choix d'opter pour un marché public global de performance qui lie le maître d'œuvre, le constructeur et l'exploitant mainteneur. Un tel choix a comme avantage d'inciter fortement l'opérateur à réaliser des travaux et des prestations de qualité pour atteindre les objectifs de performance attendus.

Une attention particulière doit désormais être portée sur le confort d'été afin d'assurer de bonnes conditions de travail aux enfants et personnels dès le printemps, et ce, jusqu'en automne. Il nous faut construire des bâtiments qui permettront de vivre avec un climat plus chaud et de traverser les périodes de canicule. Ces équipements scolaires et sportifs pourront par ailleurs être mis à disposition de nos partenaires associatifs lors des vacances ou des week-ends pour des activités d'accueil de loisirs, attendues et nécessaires sur ce grand quartier Grandclément. L'avenir passera par la mutualisation des

équipements publics, en augmentant leur taux d'occupation. C'est dès la conception qu'il faut penser ces usages.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

17 - FONCTIONNEMENT ET MOYENS AFFECTÉS AUX GROUPES D'ÉLU.E.S CONSTITUÉS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

18 - RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL - M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

19 - MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL DURABLE AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ - M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

20 - RECRUTEMENT DE GUIDES-CONFÉRENCIERS POUR LES BESOINS DU RIZE - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

21 - RÉMUNÉRATION DES ANIMATEURS-TRICES ET COORDONNATEURS-TRICES ADJOINT-E-S PÉRISCOLAIRES - Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

22 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES DE VILLEURBANNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022 - Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention.

M. RAVELLO.- Juste une explication de vote pour notre groupe très rapide, puisque nous n'avons pas demandé d'intervention.

M. LE MAIRE.- Je vous l'accorde, puisque vous me la demandez.

M. RAVELLO.- Comme l'année dernière, pour les mêmes raisons, nous allons nous abstenir sur ce rapport. L'État et les collectivités locales n'ont pas à financer les écoles qui concurrencent le service public. Les écoles privées participent, de fait, au contournement des dispositifs pour lutter contre la ségrégation socio-spatiale et donc la renforcent. Nous l'avons déjà dit l'année dernière : l'argent public pour l'école publique et l'argent privé pour l'école privée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Nous avons donc une explication de vote. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (14 abstentions) -

23 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA CRÈCHE JEAN-JACQUES ROUSSEAU - PRÉSENTATION DU RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE 2021 - Mme Cristina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention sur ce rapport.

Mme BENHAIM.- *A priori*, c'est une communication, il n'y a pas de vote sur celui-ci.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie de votre vigilance. Considérant que cette communication a été faite, notamment en commission, nous passons au rapport 176.

24 - RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE POUR LA GESTION DE LA CRÈCHE JEAN-JACQUES ROUSSEAU - APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J'ai plusieurs demandes d'intervention. Nous commençons par le groupe Génération.s.

M. JOURDAN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il y a tout juste un an, nous avons fait part de l'opposition du groupe Génération.s au choix proposé du renouvellement de la DSP de la crèche Jean-Jacques Rousseau. Nos arguments portaient principalement sur les dangers que représentait pour nous le fait de donner à cette activité un caractère marchand et de l'inscrire dans une dynamique de recherche de profits, dont le principal levier portait sur la politique de ressources humaines et le taux de remplissage. À l'époque, notre avis n'avait pas été partagé par une

majorité de nos collègues, ce qui a conduit aujourd'hui à désigner un futur délégataire pour cet équipement.

Notre avis n'ayant pas évolué sur ce mode de gestion, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Pour le groupe Cercle radical et Place publique, M. Jonathan BOCQUET.

M. BOCQUET.- Nous nous satisfaisons de la démarche collective autour des critères du marché et du travail des services qui a permis d'essayer de trouver la quadrature du Cercle. Lorsque l'on pose tout un tas de critères, la question du projet pédagogique et RH a été très largement pondérée en équilibre de la question financière. C'est effectivement le mieux-disant. On ne peut pas avoir à la fois le moins cher, celui qui a la meilleure démarche environnementale, celui qui a la meilleure démarche RH et le meilleur projet pédagogique. Pourtant, nous n'y sommes pas loin lorsque l'on voit celui qui sort du marché. Nous pouvons donc nous en réjouir.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Communiste et Républicain, M. Mariano BERON-PEREZ.

M. BERON-PEREZ.- Monsieur le Maire, Madame la Rapporteuse, chers collègues,

Il y a un an, le Conseil municipal décidait de prolonger la délégation de service public pour la crèche Jean-Jacques Rousseau. Le groupe Communiste et Républicain avait voté contre, car nous estimions que l'expérience n'avait pas réussi à démontrer la supériorité de la gestion privée par rapport à une gestion municipale directe. Les défenseurs de la gestion privée avaient alors indiqué que l'offre pouvait fort bien être remportée par une structure de l'économie sociale et solidaire. Nous avions de sérieux doutes à ce sujet qui se sont confirmés. Comme nous nous y attendions, c'est donc une entreprise privée à qui nous allons de nouveau confier cet établissement.

Nous n'avons rien de particulier contre la société LÉA ET LÉO qui gère déjà la crèche Jean-Jacques Rousseau, simplement rien n'indique qu'elle saura surmonter les problèmes auxquels elle est confrontée. En effet, l'entreprise ne parvient pas à conserver ses employés. Ce n'est pas propre à LÉA ET LÉO, c'est un problème général dans le secteur de la petite enfance. On manque de professionnels diplômés du fait de refus de la Région d'ouvrir des formations en nombre suffisant. Les salaires sont faibles et les conditions de travail difficiles. Néanmoins, les faits sont là. Contrairement à ce qui a pu être dit, le privé ne parvient pas plus à recruter que le public.

Tout au long de la première délégation, la société LÉA ET LÉO n'a pas été en mesure de recruter et de conserver les personnels au niveau d'exigence du marché. C'est la raison pour laquelle les exigences ont été revues à la baisse pour ce nouveau marché : moins d'employés, moins qualifiés, moins expérimentés. Le seul progrès, si l'on peut dire, dans ce nouveau marché, est que la compensation financière demandée à la Ville est moitié moins élevée qu'au cours du précédent marché. C'est d'ailleurs ce qui a été déterminant dans le choix du délégataire. C'est logique, les règles du marché favorisent les entreprises marchandes.

L'année dernière, on nous a dit que les économies réalisées permettraient de mettre l'accent sur les ressources humaines et l'amélioration de l'attractivité de notre collectivité pour les personnels de la petite enfance, espérons que les nouvelles économies permises par ce marché permettront effectivement de le faire.

Pour notre part, le groupe Communiste et Républicain prendra acte du rapport d'activité de l'année 2021 et, en toute cohérence, nous nous abstiendrons sur le choix du délégataire, puisqu'aucune de nos réserves n'a été levée.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !

M. CONSTANT.- Monsieur le Maire, chers collègues, Villeurbannais et Villeurbannaises, Il y a 364 jours, notre groupe votait contre le renouvellement de la délégation de service public vers le privé. Comme chacun et chacune le sait, la délibération a malgré tout été votée favorablement et nous voici, une année plus tard, à devoir voter pour choisir avec vous le délégataire privé qui gèrera la crèche Jean-Jacques Rousseau. L'avis de notre groupe n'a pas changé, nous sommes toujours contre le principe de déléguer au privé les services publics, et ce, pour les mêmes raisons qu'il y a un an. Pour rappel, nous refusons encore les profits privés faits avec de l'argent public et des salaires plus faibles des salariés que des fonctionnaires. Comme nous l'avons dit dans notre intervention l'année dernière, nous ne voyons toujours pas la valeur ajoutée qu'apporterait un délégataire privé, c'est même exactement l'inverse.

C'est donc l'entreprise LÉA ET LÉO qui a finalement été retenue pour cinq nouvelles années. En participant aux travaux de sélection du délégataire tout au long de l'année, nous avons bien constaté que mettre un délégataire de l'économie sociale et solidaire à la place d'un délégataire privé est très difficile. C'est tout simplement parce que, avec les règles de marché public aujourd'hui, les gros groupes privés, LÉA ET LÉO compte un chiffre d'affaires qui dépasse les 10 M€, ont bien plus de chances d'être sélectionnés. Le choix est fait sur la base d'un cahier des charges et des critères objectifs par les services, personne ne peut donc garantir quoi que ce soit, contrairement à ce que l'on nous avait dit l'année dernière.

Nous continuerons à être attentifs au bilan produit. Dans quelques années, quand la question de passer en régie publique se reposera, nous souhaitons qu'il serve à remettre en question la délégation au privé. Néanmoins, comme je le disais, le vote a été fait et nous ne pouvons pas revenir dessus. Nous ne voterons pas contre, ce serait mettre en difficulté les services de la Mairie et les usagers de la crèche. Même si nous sommes contre les délégations de service public, nous ne voulons pas pour autant que le service public des Villeurbannais et Villeurbannaises souffre et soit indisponible, d'autant plus que la situation dans les crèches municipales, d'une manière générale, est déjà compliquée avec un manque de personnels très inquiétant.

Vous vous en doutez, nous ne voulons pas pour autant voter pour cette délibération, en cohérence avec la position que j'ai rappelée. Nous allons donc nous abstenir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.es.

M. CROMBECQUE.- Merci, Monsieur le Maire. Nous avons eu ce débat il y a un an dans un gymnase, l'ambiance était surchauffée, voire survoltée. Nous sommes un an plus tard. Ce qu'a dit Jonathan BOCQUET se retrouve également dans les propos de Gaëtan CONSTANT, c'est de dire que cela ne se fait pas comme cela. Il y a quand même un certain nombre de critères. J'invite tous ceux qui veulent entrer dans le fond du dossier à regarder les critères retenus et les éléments de pondération. J'en retiendrai un, c'est-à-dire la question du projet social lié au projet pédagogique, de l'accueil de l'ensemble des publics, c'est-à-dire une volonté inclusive, quels que soient les enfants, la sensibilisation sur l'égalité garçons-filles. Les choses ont été travaillées.

Ensuite, la question de la DSP, pour notre groupe, n'est pas une privatisation. C'est un montage technique et juridique qui fait que l'on rend un service au public à Villeurbanne. Au regard de la demande sur le territoire villeurbannais, force est de constater qu'il y a des manques. Par pragmatisme, nous l'avions déjà dit l'année dernière, nous le redisons cette année, c'est une solution qui permet de rendre un service.

Permettez-moi de revenir sur le rapport précédent, même si c'est une communication, mais c'est quand même le bilan de ce qui a été fait et qui nous permet d'être relativement confiants et volontaristes sur le dossier. 105 familles ont été concernées par cet accueil, ce n'est pas rien, y compris par rapport à ceux qui évoquaient une certaine forme de scepticisme. Le taux d'accueil est supérieur dans la réalité de 85,56 % à celui prévu initialement (81 %), donc ce n'est pas rien. Je ne vais pas compter le nombre d'heures prestées, mais l'élément est de dire qu'il y a un service aux Villeurbannais.

La question du recrutement, Mariano l'a dit, n'est pas une question de LÉA ET LÉO, mais structurelle à l'ensemble. Il ne faut pas faire porter cet élément de difficulté de recrutement au seul secteur privé. C'est un élément national, qui se retrouve régionalement. Un certain nombre de groupes, y compris à la Région, a interpellé l'exécutif régional pour qu'il mène une politique active sur le sujet, ce n'est donc pas LÉA ET LÉO. Ensuite, un certain nombre d'éléments peut soulever question, c'est-à-dire de la labellisation « Écolo Crèche » qui a été suspendue, également parce que l'on est en lecture d'un bilan 2021 impacté par la crise sanitaire.

Au nom de mon groupe, je pense que nous allons voter avec confiance sur ces deux rapports. Pour ceux qui s'interrogeraient, parce que nous avons lu les rapports, ce qui n'est forcément le cas de tous ceux qui nous écoutent, sept candidats étaient sur la ligne de départ pour être délégués, trois ont été retenus. Ils sont tous passés au tamis des critères qui sont des critères de qualité. Je ne peux pas laisser penser que les critères sont subjectifs. Il y a une objectivité dans la pondération des éléments.

C'est pourquoi notre groupe, conformément à ce qu'il avait fait l'année dernière, votera pour ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai laissé un peu plus de temps à Yann CROMBECQUE, puisqu'il avait la lourde tâche de remplacer au pied levé Cristina MARTINEAU dans l'expression, qui ne peut pas être parmi nous aujourd'hui pour des raisons personnelles.

Cela aurait été tout de même utile qu'elle puisse présenter la qualité du travail mené, on le voit dans les prises de position finalement pragmatiques et, si je peux me permettre, raisonnées qui viennent d'être évoquées. Ce travail de transparence permet à chacune et chacun d'exprimer son point de vue, mais en même temps de faire en sorte que notre ville puisse continuer à offrir un certain nombre de services. J'ai bien compris que lors du renouvellement du renouvellement, nous aurons de nouveau un enjeu politique. Il n'aura échappé à personne que ce temps-là dépasse celui de notre mandat, puisqu'il s'agit de cinq ans et qu'il nous en reste quatre. Nous verrons bien ce qu'il se passera à ce moment-là.

Au-delà, une fois que j'ai remercié la qualité du travail, côté services et élus, parce que je crois qu'un vrai échange s'est tenu, il n'empêche que nous avons devant nous un défi colossal qui est celui de la prise en charge et des métiers de la petite enfance. Nous avons, toutes et tous, intérêt à nous mettre au travail, à trouver des solutions pour les parents et à essayer de mixer un certain nombre de situations. Je ne sais pas si c'est la DSP qui est la bonne solution. Visiblement, non, ils ont les mêmes difficultés que nous. En tout cas, cela demande une mobilisation des collectivités publiques dans toutes leurs responsabilités et quel que soit le niveau : Région, Métropole et Ville de Villeurbanne. Je suis sûr que l'ensemble des groupes politiques se mobilisera aux côtés de son adjointe et de nos services, car l'enjeu est de retrouver une situation un peu plus normalisée qu'aujourd'hui en matière de petite enfance dans notre ville, mais à l'échelle de notre métropole et de notre pays globalement.

M. CHABRIER.- Je veux simplement faire une explication de vote. L'année dernière, nous avons servi de supplétifs. Ce sujet semble à nouveau troubler la majorité, puisque, visiblement, les choses ne sont pas claires. Nous vous laissons face à face avec vos différents groupes. Nous ne participerons pas au vote sur ce sujet. Cela n'obère pas du résultat final, mais c'est par principe. Compte tenu de ce qui s'exprime au sein de la majorité, je préfère vous laisser régler cette question avec les différents groupes qui la composent.

M. LE MAIRE.- Vous l'avez noté et vous savez compter, cette position ne mettra pas en difficulté la majorité sur ce dossier.

Je vais mettre ce rapport aux voix avec un premier groupe qui ne prend pas part au vote. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des votes pour ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (8 abstentions – 7 NPPV) -

25 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES EAJE MUNICIPAUX - Mme Cristina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**26 - CONVENTION DE PORTAGE TEMPORAIRE DE LOTS DE COPROPRIÉTÉ
SUR LA RÉSIDENCE SAINT-ANDRÉ À VILLEURBANNE** -
Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Mme THOUVENOT va en dire un mot, ensuite j'ai deux demandes d'intervention.

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, cette délibération s'inscrit dans le cadre du plan de sauvegarde de la copropriété Saint-André. C'est l'une des copropriétés les plus importantes de l'agglomération lyonnaise avec 640 logements et près de 2 200 habitants sur une surface de 6,4 hectares. Comme vous le savez, cette copropriété est dégradée. Elle fait donc l'objet d'un plan de sauvegarde. La dégradation du bâti est liée à un défaut d'entretien et des charges non payées par les copropriétaires, la plupart très modeste.

Sur ce constat, partagé par l'État, la Métropole et la Ville, il a été décidé en 2013 de mettre la copropriété dans le cadre d'un plan de sauvegarde. Cette procédure nous a permis d'aboutir, en janvier 2022, à une maquette financière extrêmement ambitieuse, près de 49 M€ seront consacrés à la réhabilitation de cette copropriété, dont 30 M€ sur la partie logements.

La délibération que nous vous proposons ce soir doit permettre de financer une convention de portage de l'eau. Elle sera destinée aux copropriétaires qui, malgré les aides financières publiques de l'État, de la Métropole et de la Ville de Villeurbanne, ne pourront pas financer le reste à charge des travaux. C'est pour permettre quand même que ces travaux se réalisent que nous proposerons un accompagnement cousu main aux copropriétaires qui ne seront pas en capacité de payer les travaux. Le bailleur social se substituera aux propriétaires, à charge pour le bailleur social de reloger les propriétaires ou de les maintenir dans le lieu en tant que locataires, selon les volontés de la personne concernée.

Je répondrai aux questions, s'il y en a.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Socialiste.

Mme GANDOLFI.- Monsieur le Maire, chères et chers collègues, Mesdames, Messieurs,

La résidence Saint-André fait l'objet d'une attention particulière de la part des services municipaux, de ceux de la Métropole et de l'État depuis plus d'une décennie et fait par ailleurs l'objet d'un plan de sauvegarde depuis 2013. La Fondation Abbé Pierre identifie près de 518 000 ménages, propriétaires et occupants un logement dans une copropriété en difficulté, et presque autant de locataires en situation d'impayés. La situation va s'aggraver, avec une inflation galopante qui augmente la part contrainte dans le budget des ménages. Les plus fragiles d'entre eux feront prioritairement l'impasse sur les loyers et charges de copropriété. Cette situation doit nous alerter dès maintenant, au risque de voir se multiplier les résidences en difficulté, ainsi que leurs habitants.

La résidence Saint-André fait partie de ces résidences très fragilisées qui nécessitent une intervention des pouvoirs publics, au risque de voir s'y installer durablement le mal-logement. Contrairement à la tendance actuelle de démolir partiellement ou totalement des immeubles, nous avons fait le choix de conserver l'intégralité du bâti. Derrière le

béton, il y a bien les histoires et les souvenirs de nombreuses familles qui justifient que le bâtiment soit préservé.

Par ces acquisitions, nous participerons à la transformation de cet ensemble, qui changera durablement son image et l'intégrera pleinement au renouvellement urbain en cours dans les quartiers avoisinants. Nous porterons également une attention particulière à l'attractivité commerciale, au maintien et au développement de services de proximité. Nous nous devons d'agir, et c'est l'objet de cette délibération que de participer au portage de la résidence, tel qu'envisagé par EMH et la Caisse des dépôts.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Les Écologistes, Mme Béatrice VESSILLER.

Mme VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La résidence Saint-André fait partie de ces promesses des années 1970 d'un logement sain avec eau courante, gaz à tous les étages, salle de bains, toilettes, commerces et services en bas d'immeuble, tout cela pour un prix raisonnable et accessible. Quelques décennies plus tard, la promesse n'est plus tenue, les bâtiments n'ont pas bien vieilli, la gouvernance de la copropriété est bien compliquée avec 640 logements. Les copropriétaires, qui sont pour la plupart des ménages modestes, voire très modestes, n'ont pas eu les moyens d'entretenir leur bien.

C'est pourquoi cette copropriété fait l'objet d'un plan de sauvegarde qui permettra de financer un programme ambitieux de rénovation énergétique notamment, plus de 49 M€, avec un soutien financier important, Mme THOUVENOT l'a rappelé, de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat, de la Métropole et de la Ville. À l'heure où explosent les prix de l'énergie, et ce n'est pas fini, pour les locataires, comme pour les propriétaires, ce type de projet est évidemment essentiel pour la qualité du logement et leur redonner du pouvoir d'achat.

Nous avons déjà délibéré sur l'engagement de la Ville dans cette opération. Même si les subventions publiques sont élevées, les ménages copropriétaires ont une part à leur charge encore nécessaire et il ressort que pour certains ménages, ceux qui sont dans les plus grandes difficultés, notamment avec des impayés de charges, ce reste à charge représente des montants trop importants pour leur budget. C'est pourquoi il est proposé avec cette délibération un portage temporaire de lots de copropriétés par un bailleur social, CDC Habitat. Cela permet d'apporter une réponse à ces copropriétaires en grande difficulté, puisqu'ils vendront leur bien, mais cela permet également d'éviter des ventes de logements à des marchands de sommeil qui exploiteraient la misère.

Cette délibération s'inscrit donc dans un double objectif : lutter contre la précarité et le gaspillage énergétique avec une amélioration globale du bâti et aider les ménages les plus fragiles. C'est pourquoi nous saluons cette convention avec les partenaires et espérons que Saint-André y retrouvera la solution pour redevenir une promesse pour de nouveaux primo-accédants à la propriété dans une copropriété bien éco-rénovée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

27 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ASTROBALLE À LA SAS ASVEL BASKET - M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Monsieur l'Adjoint, souhaitez-vous en dire un mot avant ?

M. MOHAMED AHAMADA.- Non, j'attends l'intervention.

M. LE MAIRE.- J'ai une intervention pour le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.es.

Mme DONATI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Villeurbanne est une terre de sport, de tous les sports évidemment, mais c'est bien au basket que l'on associe Villeurbanne. Cette renommée est largement liée aux exploits de l'ASVEL que nous pouvons ici solennellement féliciter pour son 21^e titre de championnat de France et qui confirme largement sa place en tête du palmarès. Certaines ou certains ici présents ont eu la chance de vivre cette victoire depuis une Astroballe électrisée par un match mémorable, un spectacle grandiose, d'autant plus appréciable qu'il s'est tenu à seulement quelques stations de métro d'ici. Grâce à cette proximité, chaque soir de match fait un peu vibrer la ville de Villeurbanne tout entière.

L'Astroballe, résidence de l'ASVEL, est avant tout un équipement municipal, un bien commun pour lequel nous investissons de manière conséquente pour garantir un accueil optimal des usagers et du public. L'engagement réciproque entre la Ville et l'ASVEL permet de maintenir cette excellence villeurbannaise et participe à son rayonnement.

Il convient donc d'être rigoureux au niveau de la contractualisation, afin de pouvoir nous projeter sur le long terme. La convention qui nous est proposée ce soir, prise pour six mois, appellera nécessairement une nouvelle convention. Des incertitudes doivent être encore dissipées et nous devons dès maintenant anticiper l'ouverture prochaine de l'Aréna de Décines.

Les grands clubs sportifs ne sont pas des entreprises comme les autres. Ils sont au cœur d'un écosystème associant les villes, les supporters et d'autres clubs locaux, bref toutes les parties prenantes au service public du sport. Nous avons évidemment tout intérêt à ce que l'ASVEL reste présente sur notre territoire, mais pas à n'importe quel prix. Notre confiance est entière à l'égard des services municipaux pour voir venir un contrat équilibré, comme cela a toujours été le cas.

Pour l'heure, notre groupe votera en faveur de la convention présentée ce soir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur l'Adjoint en charge des sports, souhaitez-vous dire un mot ?

M. MOHAMED AHAMADA.- Je veux juste remercier Sylvie DONATI pour ses mots et dire que l'ASVEL reste le club le plus titré du basket français. Nous pouvons être fiers de l'avoir à Villeurbanne.

M. LE MAIRE.- Merci. Je m'associe bien sûr aux félicitations pour le club. Je rappelle à notre Conseil municipal que nous célébrerons ce titre le 14 septembre lors d'une manifestation qui associe tous les clubs amateurs et professionnels de la ville, qui s'appelle All Stars. C'est organisé en lien avec l'ASVEL et l'ensemble des autres clubs.

J'indique que nous avons souhaité conjointement raccourcir le temps de cette convention pour, si vous me permettez l'expression, nous obliger à trouver un accord d'ici la fin de l'année sur les matchs liés au championnat de France et à l'Euroligue. Lorsque je dis « nous », c'est le président de l'ASVEL, Tony PARKER, et moi-même. Avec les services, nous avons convenu qu'il nous fallait trancher dans cette nouvelle convention pour être bien d'accord sur ce qui se passerait à l'avenir, une fois que la salle de l'Aréna à Décines sera livrée. Il n'y a aucune défiance dans les propos respectifs, mais juste l'envie d'arriver à un résultat avant la fin de l'année 2022. Je ne doute pas que nous y arriverons.

Je mets ce rapport aux voix. Il y a trois déports : Morgane GUILLAS, Sébastien CHATAING et Ikhlef CHIKH. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (3 NPPV) -

M. LE MAIRE.- Je vais laisser la présidence de ce Conseil à Mme la Première Adjointe. Je reviens dans quelques instants.

(M. le Maire quitte l'assistance, Mme THOUVENOT le remplace.)

28 - CONVENTION DE PARTENARIAT MÉTROPOLE DE LYON - VILLE DE VILLEURBANNE POUR L'ORGANISATION DE LA NUIT DES ÉTUDIANTS DU MONDE - NEM, ÉDITION 2022 - M. Stéphane FRIOUX

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

29 - CONVENTIONS DE DONNS DE LIVRES, DE PÉRIODIQUES ET DE DISQUES DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE À DIVERS ORGANISMES - M. Stéphane FRIOUX

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

30 - CONVENTION DE PARTENARIAT DE RECHERCHE ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES, À L'OCCASION DE VILLEURBANNE CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE 2022 - M. Stéphane FRIOUX

Mme THOUVENOT.- Stéphane FRIOUX en a parlé tout à l'heure dans son intervention. Il n'y a pas de demande d'intervention. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

31 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX STRUCTURES DANS LE CADRE DE VILLEURBANNE CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE 2022 - M. Stéphane FRIOUX

Mme THOUVENOT.- Il y a une demande d'intervention pour Villeurbanne Progressiste. Monsieur FRIOUX, souhaitez-vous en dire un mot en introduction ?

M. FRIOUX.- Je laisse M. CHABRIER intervenir.

M. CHABRIER.- Merci, Madame la Première Adjointe. Monsieur le Maire s'est absenté, c'était à lui que l'intervention s'adressait et j'aurais aimé qu'il me réponde. Il pourra le faire s'il revient d'ici là, ou même le faire en aparté.

Loin de nous l'idée bien évidemment d'aller critiquer ce qui se fait dans le cadre de « Villeurbanne, capitale culturelle ». Bien au contraire, on ne peut que se féliciter de la réussite du festival Réel, la célébration du 40^e anniversaire de la Fête de la musique avec la présence de Jack LANG ou ce week-end avec les Nuits de Fourvière délocalisées et les événements à venir du mois de septembre. Nous en ferons le bilan, vous l'avez dit Monsieur l'Adjoint, au compte administratif 2023, en tout cas sur le plan financier.

Je voulais simplement évoquer un point qui nous a interpellés qui a eu lieu dans le cadre de l'événement, plus précisément du festival Lyon BD. C'était l'exposition qui a eu lieu dans les couloirs de l'hôtel de Ville il y a quelques semaines. Elle était consacrée à la bande dessinée occidentale qui évoque la Palestine. Sous couvert du label « Capitale française de la culture » et en marge du festival Lyon BD, force est de constater que cette exposition, qui a été co-organisée par l'association France Palestine qui est bien connue pour avoir un discours militant très antisioniste et qui appelle régulièrement au boycott d'Israël, on s'est inscrit dans une dérive un peu idéologique, sans qu'il n'y ait pour autant la possibilité d'avoir une quelconque contradiction. Ceux qui sont allés voir les dessins ont pu constater une absence totale de pluralisme et d'objectivité et une promotion évidente de la détestation d'Israël qui, auprès de publics pas toujours informés de la réalité et de la complexité historique et géopolitique de la situation, débouchent souvent sur des idées simplistes qui entretiennent un antisémitisme latent, voire complètement assumé.

C'est d'autant plus dommage que nous avons eu l'impression, nous n'avons pas été les seuls, que cet événement s'inscrivait dans une orientation contraire à l'âme, à l'histoire et à l'ADN de notre ville qui a toujours été une terre d'ouverture, de dialogue, de vie en commun et de partage du socle républicain, indépendamment des appartenances et des

identités de chacun. Les maires prédécesseurs de M. VAN STYVENDAEL, depuis M. Charles HERNU, ont eu à cœur de faire vivre cet état d'esprit. Villeurbanne a toujours été une terre d'émancipation et non d'enfermement idéologique.

Il est regrettable qu'une manifestation comme celle-ci, dans le cadre d'un événement comme celui-ci, ait tourné le dos à l'histoire de notre ville, avec semble-t-il le début d'une dérive idéologique inquiétante pour son image et sa sérénité, ce qui ne remet en rien l'événement en lui-même qu'est « Capitale culturelle » et la réussite de celui-ci.

C'était simplement une remarque que je voulais faire à propos de cette exposition et du message qu'elle a voulu véhiculer.

Mme THOUVENOT.- Merci.

(M. LE MAIRE rejoint l'assistance.)

M. FRIOUX.- Je laisserai à M. CHABRIER la responsabilité de ses propos, qui sont hors du cadre de la délibération que nous devons voter. J'ai moi-même visité l'exposition. Je me suis assuré de l'accompagnement pédagogique, notamment pour des classes. J'ai un exemple très précis en tête. Je pense que l'on ne peut pas du tout accuser la Ville d'une quelconque dérive idéologique. Je lui laisse vraiment la responsabilité de ses propos.

Il y a de la place pour toutes et tous, quels que soient la culture et le pays d'origine. Il y a également la place pour la reconnaissance de certains faits historiques dans notre ville. Charles HERNU en a été également porteur en son temps avec la question arménienne. Simplement, dont acte de vos propos.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur FRIOUX. Oui, nous laisserons la responsabilité au groupe Villeurbanne Progressiste pour ses propos qui sont durs. Je rappellerai juste la phrase de Guy DELISLE qui était l'auteur de cette exposition, ce sont des chroniques à Jérusalem : « *Je ne suis pas un militant* ».

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (2 NPPV) -

**32 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES CIES ARTISTIQUES -
M. Stéphane FRIOUX**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**33 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES
- M. Stéphane FRIOUX**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**34 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES -
M. Stéphane FRIOUX**

M. LE MAIRE.- J'ai une situation de déport pour M. Gaëtan CONSTANT. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (1 NPPV) -

35 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

36 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES - Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai une situation de déport pour Mme TRON. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (1 NPPV) -

37 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP - Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

38 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » - Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

39 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

40 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

41 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION COLIN MAILLARD - Mme Cristina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je suis moi-même en situation de déport. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (1 NPPV) -

42 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION ANNUELLE À LA SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME - Mme Caroline ROGER-SEPPI

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai plusieurs situations de déport : Alain BRISSARD, Paul CAMPY, Mathieu GARABEDIAN, Agnès THOUVENOT, Melouka HADJ MIMOUNE et Antoine PELCÉ. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (6 NPPV) -

43 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DU PARC PRIVÉ « MIEUX CHEZ MOI » : ÉLARGISSEMENT DU DISPOSITIF COMMUNAL OPÉRATIONNEL 2021-2022-2023 AU SOUTIEN À LA VÉGÉTALISATION DES ESPACES RÉSIDENTIELS COLLECTIFS - M. Alain BRISSARD

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention. Monsieur BRISSARD, souhaitez-vous en dire un mot avant ?

M. BRISSARD.- Oui. Merci, Monsieur le Maire. À travers cette délibération, nous souhaitons ouvrir un nouveau champ d'intervention pour notre collectivité, à savoir l'encouragement à la végétalisation des copropriétés de notre commune et plus spécifiquement la plantation d'arbres et d'arbustes, en complément du Plan nature

métropolitain voté en 2021. Ce choix fait par notre majorité répond à un constat cruel qui nous a été rappelé dans une étude commanditée l'an dernier à l'Agence d'urbanisme. Avec 11 mètres carrés de surfaces arborées par habitant, Villeurbanne se situe à la dernière place des communes de notre Métropole, pas très loin derrière Lyon, c'est vrai, mais en pourcentage de surfaces couvertes, l'écart se creuse et nous sommes 25 % moins arborés que notre voisine.

Alors, cette situation est évidemment le fruit d'une longue histoire, celle qui, durant la plus grande partie du 20^e siècle, a fait de Villeurbanne une banlieue ouvrière entièrement tournée vers la production manufacturée, accueillante pour des vagues d'habitants de nos campagnes pour qui la terre était synonyme de pauvreté et qui venaient ici pour s'en éloigner. Par là même, la nature n'a jamais été vraiment dans l'ADN du développement de notre ville.

Comme le rappelle Alain BELMONT, dans son ouvrage sur Villeurbanne, en 1977, sur les 1 452 hectares de la commune, Villeurbanne ne comptait que 8,5 hectares d'espaces verts. Bien sûr, le tournant du 21^e siècle et des politiques volontaristes ont amélioré les choses. Aujourd'hui, grâce notamment au parc de la Feyssine, ce chiffre est monté à 65 hectares, mais cela ne comble que partiellement notre retard et donne toute sa légitimité et sa pertinence à l'ambition portée par notre majorité de doubler sur ce mandat et le prochain le rythme de création d'espaces de nature que nous connaissions précédemment, avec la création notamment de cinq nouveaux parcs de plus de 1 hectare. Il s'agit aussi, pour combler ce retard, d'orienter au mieux les crédits métropolitains dédiés à la voirie vers la végétalisation de nos rues. Je fais le vœu que, là aussi, nous puissions doubler le rythme des plantations que nous connaissions sur le précédent mandat.

Lutter contre les îlots de chaleur, préserver la biodiversité et améliorer la qualité de notre environnement ne peuvent s'arrêter aux frontières du patrimoine public et laisser de côté ce qui constitue 70 % des espaces extérieurs de nos communes, à savoir le parc résidentiel collectif.

Cette délibération vient donc compléter notre gamme d'interventions pour que cette dynamique de végétalisation puisse couvrir l'ensemble du territoire et que les 2 000 conseils syndicaux de Villeurbanne sachent que la Municipalité et la Métropole sont prêtes à les accompagner financièrement pour faire de leurs espaces extérieurs des havres de verdure. Elle vient s'adosser au dispositif « Mieux vivre chez soi » et nous permet de répondre ainsi à l'ensemble des problématiques sur lesquelles la Ville souhaite aider à améliorer le cadre de vie des habitants, que ce soit dans le domaine de l'efficacité énergétique, de l'accessibilité des logements ou des mobilités.

Le détail des modalités d'intervention étant précisé dans le rapport, je laisse la parole au groupe et répondrai aux éventuelles questions.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai deux demandes d'intervention, la première pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme PROST.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes favorables à l'élargissement de ce dispositif « Mieux chez moi » essentiel sur le sujet de l'adaptation des logements occupés par des personnes âgées ou en

situation de handicap et aujourd'hui étendu avec le soutien de la Métropole dans le cadre du Plan nature métropolitain.

Nous notons donc une volonté d'inclure le parc privé dans l'accompagnement vers la transition écologique, tout en permettant à des copropriétaires de bénéficier d'une meilleure qualité de vie au quotidien, grâce à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs. Cela n'est pas superflu, alors qu'à Villeurbanne, le revenu médian est inférieur à la moyenne nationale. Pour rappel, en 2019, 1 680 € par mois, contre 2 005 € de moyenne nationale. Le revenu fiscal moyen par foyer, toujours en 2019, était de 23 334 €.

Ce niveau de revenus ne permet pas toujours ce type d'aménagement dans des copropriétés où les primo-accédants ont parfois des revenus modestes, d'autant plus dans le contexte économique que nous connaissons bien désormais. Au vu du reste à charge de certains travaux non finançables, mais aussi des règles juridiques applicables au sein des copropriétés, nous craignons toutefois que les bonnes volontés, nombreuses, soient freinées dans certaines copropriétés déjà confrontées à d'autres priorités en termes de travaux.

L'objectif étant de 100 résidences d'ici 2026, nous souhaitons donc avoir des points d'étape réguliers sur l'attribution de ces aides et que l'information du parc privé par l'intermédiaire des syndicats de copropriété et des conseils de quartiers, notamment par l'intermédiaire des adjoints de secteur, soit à la hauteur. Plus globalement, nous espérons que de manière complémentaire avec les dispositifs mis en place par le gouvernement, notamment « Ma Prime Rénov' », l'éco-prêt à taux zéro, etc., nous arrivions ainsi à de meilleures performances énergétiques, à une réduction des coûts des factures et bien sûr à un cadre de vie apaisant et agréable pour les propriétaires occupants, mais également pour les locataires qui en bénéficieront par la même occasion.

L'exemple dramatique de la résidence Saint-André, évoqué préalablement, doit nous servir à tous de leçon au vu de la situation chaotique et bien sûr traumatisante de certains propriétaires. Bien entendu, l'accession à la propriété n'est pas une fin en soi, mais est perçue comme une sécurité et une forme de dignité pour beaucoup de ménages, malgré les accidents de la vie qui peuvent la remettre en question.

En conclusion, un parcours résidentiel n'est pas linéaire et se construit, parfois se reconstruit. Pour cela, il faut tout d'abord casser l'idée reçue que nous entendons encore que l'accompagnement social et les dispositifs existants pour l'aménagement à la végétalisation et sur d'autres sujets concernant prioritairement les locataires et/ou le parc social et en favoriser la mise en œuvre pour permettre à chacun d'être mieux chez soi.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une intervention conjointe pour l'ensemble des groupes de la majorité. C'est Mme Agnès THOUVENOT qui prend la parole.

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, cette délibération, en effet, s'inscrit dans le cadre global de la transition écologique et sociale des copropriétés. Nous avons voté il y a un an, quasiment jour pour jour, une délibération globale où nous avons déjà renforcé nos aides pour l'éco-

rénovation, mais aussi ajouter des aides sur l'accessibilité et l'adaptation des copropriétés. Un an après, le Conseil municipal doit approuver un nouveau volet de cette transition écologique et sociale, celui de la végétation. Végétaliser massivement la ville n'est pas seulement un effet de mode ou une vision poétique de la ville, mais devient un impératif catégorique si l'on souhaite pouvoir maintenir un territoire vivable. Les épisodes caniculaires, mais aussi les très violents épisodes pluvieux nécessitent de végétaliser et de désimperméabiliser les sols.

Si la Ville et la Métropole sont volontaristes sur les espaces publics, il faut se rappeler que le domaine privé représente 80 % du territoire communal. C'est donc bien avec les propriétaires et les résidences privés qu'il faut agir. La nouvelle réglementation du Plan local de l'urbanisme et de l'habitat impose une nouvelle proportion de surfaces de pleine terre pour permettre d'accroître la végétation, mais il faut s'attaquer à l'existant. La cartographie dont nous disposons permet d'identifier à l'échelle du territoire communal où se trouvent les îlots de chaleur. Cela nous permettra d'aller démarcher les copropriétés, en particulier celles construites entre les années 1960 et 1970 qui ont souvent réduit à la portion congrue leurs espaces verts, préférant le bitume moins coûteux à entretenir et plus pratique pour le stationnement des véhicules. C'est pour ces résidences en particulier que cette délibération est prise, visant à produire un effet de levier financier pour mieux et plus végétaliser.

L'accompagnement des copropriétés va permettre également de les aider à diversifier les variétés végétales, assurant de la biodiversité et accroissant les continuités écologiques permettant de compléter la trame verte de notre milieu urbain. Au travers cette délibération, je souhaiterais également souligner la méthode villeurbanaise que nous renforçons année après année. Je le disais, de la rénovation énergétique des copropriétés, nous sommes passés à un dispositif d'accompagnement global à la transition écologique et sociale. L'an dernier à cette même date, où nous votions bien chez soi pour l'adaptation et l'accessibilité, aujourd'hui la végétalisation.

Au-delà des volets financiers non négligeables que nous consacrons à cette politique publique, la réussite du dispositif tient dans son animation et la fonction de guichet unique que nous avons mises en place. La Ville de Villeurbanne et ses habitants peuvent s'appuyer sur le savoir-faire de l'ALEC et de l'association SOLIHA. Ces deux partenaires associatifs accueillent et accompagnent les ménages et les copropriétés, les prenant par la main pour monter notamment des dossiers de financement souvent complexes auprès notamment de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH) avec « Ma Prime Rénov' ».

Cette confiance que nous avons dans le secteur associatif, financé à la fois pour leurs offres de services, mais aussi leurs projets associatifs, permet également de soutenir l'innovation sociale. C'est dans ce cadre que SOLIHA nous a proposé de tester le diagnostic multiusage des copropriétés. Deux ont été réalisés et permettent sur des copropriétés identifiées comme fragiles d'avoir une approche globale (sécurité incendie, végétalisation, locaux vélos et poussettes, bornes de recharge pour les véhicules électriques, énergie renouvelable). Bref, une offre de service assez remarquable pour mettre en mouvement les syndics de copropriété vers des travaux souvent compliqués à mettre en œuvre.

Je terminerai par le dernier sujet sur les enjeux énergétiques. Alors que le coût de l'énergie explose, il nous faut accompagner plus vite et plus fort les copropriétés. Alors que les bailleurs sociaux font des efforts considérables pour rénover les logements sociaux, Est Métropole Habitat, par exemple, a annoncé la semaine dernière aux habitants du quartier de Monod une réhabilitation de plus de 17 M€ de travaux, soit 70 000 € par logement. Les grosses copropriétés doivent aussi prendre ce tournant. Elles peuvent bénéficier d'économies d'échelle. Nous devons les accompagner, mais nous devons également être vigilants sur les plus petites copropriétés, au syndic souvent bénévole, qui pourraient, si nous n'y prêtons garde, décrocher et se transformer, à terme, en habitats indignes.

Aujourd'hui, nos dispositifs publics sont construits pour soutenir ceux qui font la démarche. Il nous faut vraisemblablement inverser la donne et aller vers, dans une approche volontariste, systématique, qui lutte contre le non-recours. Avec certains élus de cette assemblée, nous réfléchissons à créer une démarche quartier zéro passoire thermique. Il nous faut avancer. La transformation écologique des logements est immense. C'est une brique supplémentaire du droit au logement pour un logement digne et abordable qui aujourd'hui doit protéger des aléas climatiques.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame THOUVENOT. Même si vous avez un peu dépassé votre temps de parole, mais c'était une intervention conjointe pour l'ensemble des groupes de la majorité, je serai magnanime.

Monsieur BRISSARD, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

M. BRISSARD.- Non, merci.

M. LE MAIRE.- Je me satisfais de ces échanges et de ces prises de parole, à la fois pour le groupe de l'opposition et de la majorité sur une vision conjointe de l'importance de pouvoir intervenir conjointement sur le parc privé sur cette question de la végétalisation des espaces résidentiels collectifs.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

44 - SUPPRESSION DES MARCHÉS LECLERC ET GRANDCLÉMENT AU 31 DÉCEMBRE 2022 MINUIT – M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Il y a plusieurs demandes d'intervention. Monsieur CAMPY, souhaitez-vous en dire un mot en introduction ?

M. CAMPY.- Oui. Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération s'inscrit dans le cadre du renouveau de notre ville et de nos quartiers, dont celui de Grandclément. Le projet de zone d'aménagement concerté de Grandclément regroupe 1 200 logements, 70 000 mètres carrés d'activités économiques et un parc de 3,2 hectares. Ce projet s'inscrit aussi dans le développement des mobilités alternatives à la voiture.

Quatre semaines, plus précisément trois semaines, six jours, 18 heures et 40 minutes, c'est le temps qu'il nous faudrait si nous respections une minute de silence pour toutes les personnes décédant de la pollution aux particules fines en France chaque année. Un développement des mobilités nécessaire dans l'extension du tramway T6 le permettra pour les habitants, les travailleurs, les usagers de Lyon 3^e, Bron, Villeurbanne, avec un accès au pôle économique, aux activités culturelles et de loisir, à la santé et aux hôpitaux, au campus universitaire et au centre-ville.

Ce tramway se développe dans un environnement urbain extrêmement contraint et nous oblige malheureusement à délibérer ce jour sur la fermeture des marchés Leclerc et Grandclément. Un nouveau marché verra le jour à terme sur le site de la promenade de la gare, mais dans cette attente, nous avons également cherché, en vain, un espace permettant d'organiser le maintien de ces deux marchés à l'identique avec toutes les contraintes que nous avons en termes d'occupation de domaine public, de circulation, quels que soient les modes de déplacement, de stationnement et de maintien de cadre de vie pour nos habitants du quartier.

Avec 20 000 habitants à moins de 15 minutes à pied de ces marchés, nous nous devons néanmoins de maintenir une activité commerciale non sédentaire. Cela fait bientôt deux ans que nous travaillons à la création d'un marché transitoire dans ce quartier, populaire, attractif, avec une diversité de produits et de prix, un marché pour toutes et tous.

Pour conclure, réconcilier les intérêts individuels et collectifs n'est pas un exercice simple. C'est en œuvrant ensemble que nous y arriverons pour une ville pour toutes et tous.

Je vous remercie. Je répondrai, si besoin.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai plusieurs demandes de prise de parole successives, d'abord pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers Villeurbannaises et Villeurbannais,

Nous souhaitons, par cette intervention, éveiller les consciences à l'heure où la démocratie participative et les assemblées citoyennes sont dans toutes les bouches de votre majorité avec une certaine fierté quant à leur développement. Nous rappelons que les marchés Leclerc et Grandclément existent depuis 1892, à la demande des habitants, suite à une pétition d'un millier de signataires. 21 000 clients sont accueillis chaque semaine, selon la Ville. Il y a aujourd'hui 204 forains et commerçants, adhérents et permissionnaires confondus. C'est un marché populaire de proximité, permettant de s'habiller et de s'alimenter à moindre coût et sans devoir dépenser des frais de déplacement au moment où l'on parle de pouvoir d'achat, d'économie d'énergie et de la baisse des émissions à effet de serre.

En décembre 2021, nous avons voté la création d'un nouveau marché rue Réguillon, en prévision de la fermeture du marché alimentaire Leclerc due au prolongement de la ligne du tram T6, dont nous ne remettons pas en cause l'utilité, mais qu'en est-il du marché manufacturé de Grandclément ? Il me semble que nous n'avons pas voté une délibération permettant de créer un nouveau marché manufacturé, car, dans la délibération de ce jour, nous devons voter la suppression des marchés Leclerc et Grandclément.

De fait, nous nous interrogeons sur le devenir des commerçants et forains. En effet, il y aura moins d'étals retenus pour l'alimentaire et, en l'état actuel de la situation, plus de marché manufacturé. Les critères retenus et l'orientation voulue par la Ville pour ce nouveau marché nous laissent penser à un choix politique dogmatique et clientéliste, qu'à la prise en considération des hommes et des femmes, dont la perte des revenus, pour certains 80 % de leur chiffre d'affaires, va impacter leur vie professionnelle, personnelle et familiale, créant ainsi de la précarité.

Nous nous interrogeons également sur la méthode dans ce dossier. Des manifestations et des actions importantes des forains, une pétition de 2 200 signatures de la part des habitants en un seul dimanche, la Ville de Villeurbanne fait l'objet d'une requête auprès du tribunal administratif. Y a-t-il réellement eu une logistique de transparence et co-construction, comme l'exprimait M. Paul CAMPY dans les pages du Viva ?

Monsieur le Maire, Monsieur CAMPY, quel est votre plan d'action, indépendamment de la décision de justice à venir ?

Merci pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une prise de parole pour le groupe Génération.s.

M. BRISSARD.- Nous retirons notre intervention, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci. Intervention pour le Cercle radical et Place publique.

Mme BUISSON.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération acte la suppression des marchés Grandclément et Leclerc pour la fin de l'année, afin de permettre la réalisation des travaux du tram T6. Les forains ont été prévenus bien en amont, il y a déjà plus d'un an, et la question des emplois des commerçants reste centrale.

En effet, la création d'un marché pour proposer une alternative ayant précédé la suppression de ceux dont il est question aujourd'hui, il nous semble essentiel d'essayer de trouver des solutions aux forains qui perdront leur autorisation d'occupation temporaire. Nous avons la responsabilité de faire preuve d'humanisme et de solidarité en la matière. Les forains exercent un métier à la fois éprouvant et nécessaire. Nous leur devons un accompagnement et, autant que possible, une solution de repli.

Notre majorité doit tout faire pour préserver ces emplois et garantir que les marchés populaires puissent subsister. Or, à l'heure actuelle, certains forains restent sans solution, alors que le marché actuel, ayant lieu trois fois par semaine, constitue pour eux l'immense majorité, voire la totalité de leur chiffre d'affaires. Il nous faut prendre en compte leurs revendications, les souffrances exprimées, tout en gardant l'intérêt général comme seul objectif. La concertation menée doit maintenant permettre à la situation d'être plus claire et plus lisible et de mener à des solutions concrètes et satisfaisantes pour toutes et tous.

Notre groupe continuera à veiller à ce que les projets qui verront le jour, notamment pour permettre une meilleure desserte en transports, se fassent dans l'intérêt de toutes et tous. C'est dans cet esprit que notre groupe votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. J'ai une intervention conjointe du groupe Communiste et Républicain et Villeurbanne Insoumise Ensemble !.

Mme GORRIQUER.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers Villeurbannais et Villeurbannaises,

Cela fait plus de 20 ans que le premier tramway moderne de l'agglomération lyonnaise a été lancé et que le tram T1 est arrivé à Villeurbanne. Depuis, notre ville a bénéficié de deux nouvelles lignes : la ligne T3 en 2006 et T4 en 2009. La ligne T6, qui ira des hôpitaux du Vinatier jusqu'au campus de La Doua, arrivera donc en 2026, 17 ans après la dernière mise en service d'un nouveau tram à Villeurbanne.

Les transports en commun répondent, tout comme les marchés, aux besoins quotidiens des Villeurbannais et Villeurbannaises. Tracer une nouvelle ligne de tram n'est pas toujours simple, il faut que la ligne soit efficace, tout en prenant en compte ce qui existe déjà. On ne trace pas une ligne de tram comme cela sur une carte, sans réflexion. Des études ont été menées, puis une concertation auprès des habitants. Au final, c'est ce tracé qui a été choisi. Il nous impose de supprimer l'espace attribué à un marché. Nous aurions préféré avoir d'autres solutions, mais nous ne pouvons pas mettre de côté un projet important pour celles et ceux dont les déplacements dépendent largement des transports en commun, notamment les personnes qui n'ont pas les moyens de se financer une voiture. Ils permettent de se déplacer plus rapidement qu'à pied, nous devons penser à l'intérêt général de nos politiques.

Le développement des transports en commun rapides est d'intérêt général. Il ne s'agit évidemment pas de supprimer le marché, mais de le déplacer. C'est pourquoi la très grande majorité des commerçants a été choisie pour un nouveau marché. Il n'y a d'ailleurs jamais été question de remplacer les forains alimentaires actuels par d'autres commerçants plus chers. Le but a toujours été de garder un marché populaire où tout le monde peut venir faire ses courses. Pour les forains qui n'ont pas pu être déplacés, notamment pour les vendeurs de produits non alimentaires, M. le Maire et M. Paul CAMPY, adjoint au développement économique, ont entamé un dialogue et proposé des solutions à plusieurs reprises qui ont été ou non acceptées. Nous souhaitons bien sûr que personne ne soit mis de côté.

Pour l'intérêt général et le développement des transports en commun, nous soutiendrons donc cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.es, Mme Laura GANDOLFI.

Mme GANDOLFI.- Monsieur le Maire, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le 16 décembre dernier, notre Conseil municipal s'était prononcé en faveur de la création d'un nouveau marché boulevard Eugène Réguillon pour anticiper la mise en place des travaux du T6 le long de l'avenue Leclerc, jusqu'à la place Grandclément, qui ne pourront, dès lors, plus accueillir de marché. Une nouvelle délibération est nécessaire

pour acter le déplacement de l'un des plus anciens marchés de Villeurbanne qui participe depuis plus d'un siècle à l'animation d'un quartier en pleine mutation.

Notre groupe reste convaincu que le quartier Grandclément tirera avantage de cette nouvelle ligne de tramway, véritable colonne vertébrale du projet urbain en cours dans le cadre de la ZAC. L'arrivée d'une ligne majeure de transport est à la fois un gage d'attractivité économique et d'apaisement de l'espace public. Les Villeurbannais, les Lyonnais et autres qui venaient en nombre chaque mardi, jeudi et dimanche retrouveront leurs commerçants habituels le long du boulevard Eugène Réguillon, un changement de lieu qui ne change rien à l'esprit du marché, un marché populaire, compétitif et de qualité.

Un travail est en cours pour créer un marché manufacturé en proximité qui pourrait être en deux parties, l'une dans le prolongement direct de Réguillon, rue Frappaz, et l'autre en proximité sur une portion de la rue du 1^{er} mars 1943. Il sera par ailleurs équipé pour permettre la tenue de marchés propres, dans la continuité d'une expérimentation déjà en place sur le marché Chanoine Boursier, amélioré par des aménagements spécifiques qui devraient faciliter le tri sélectif des déchets pour les forains et garantir la rapide remise en état de l'espace public. Les perturbations pour les riverains seront ainsi réduites au minimum. C'était l'engagement qui avait été pris auprès d'eux lors des diverses réunions publiques. Notre groupe votera donc ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est pour le groupe Les Écologistes à Mme Pauline SCHLOSSER

Mme SCHLOSSER.- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues,

Le tramway T6 passera avenue Général Leclerc, tel que prévu dans la concertation de 2019. Il s'agit d'un très beau projet de requalification d'espaces publics pour répondre aux enjeux de végétalisation, de mobilité ou de réduction des nuisances liées à la circulation automobile. Le projet avance. Il y a justement, jusqu'au 21 juillet prochain, l'enquête publique à laquelle tous les habitants et les futurs usagers du tram T6 sont invités à participer. Dès 2023, les chantiers démarreront, en particulier sur l'avenue Général Leclerc. Également, la promenade de la gare servira de base vie aux équipes du Sytral. Ces deux points auront pour conséquence la suppression des deux marchés du quartier Grandclément : Leclerc et Grandclément.

Même si nous regrettons la suppression des deux marchés, il faut souligner qu'en parallèle, la Ville a fait le choix de créer un nouveau marché alimentaire à quelques dizaines de mètres sur le boulevard Eugène Réguillon, afin de répondre aux besoins des habitants pour ce mode d'approvisionnement de proximité et populaire, qui crée de la vie dans nos quartiers. Dans le même sens, un marché manufacturé est en cours de discussion, le tout en veillant que chacun puisse circuler en transport en commun, à pied, en vélo et en voiture.

Face aux enjeux écologiques, mais aussi pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de transports en commun efficaces, nous soutiendrons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur CAMPY.

M. CAMPY.- Je tiens à vous remercier, puisque nous prenons tous collectivement la mesure de l'importance de cette délibération et des difficultés que nous rencontrons toutes et tous sur le fait de construire la ville ensemble. J'ai néanmoins un regret, que je vais adresser à Mme DEMARS et M. CHABRIER, qui est assez simple. Je me suis tenu à leur disposition. Je leur ai également transmis mon numéro de téléphone. Ils ont mon adresse mail pour échanger sur ce sujet. Je n'ai malheureusement pas le temps de discuter tel un monologue en fin de Conseil municipal. Néanmoins, je tiens à rappeler que la création d'un marché manufacturé, dont s'émeut Mme DEMARS, est un sujet qui est en cours de discussion avec les représentants syndicaux des marchés, qu'ils soient alimentaires ou manufacturés.

Je n'ai pas la possibilité de vous demander en précision ce que vous qualifiez de critères et de politique dogmatiques, mais je tiens à rappeler que nous avons fait en sorte, dans l'appel à candidatures pour le marché alimentaire, que toutes les catégories de prix et de produits soient représentées pour que ce soit un marché pour toutes et tous. C'est ce que j'ai dit en présentation de ce rapport.

Vous vous inquiétez aussi de l'accompagnement. Je vous invite peut-être à reprendre attache avec moi pour étudier le nombre de réunions mis en place, que ce soit avec les syndicaux ou en commission élargie. Lorsque vous parlez de transparence, je vous invite à bien regarder ce qui est contenu dans l'assignation en justice, puisque c'est effectivement la problématique du dialogue qui était trop présent.

Je tiens à vous faire part de ma déception sur ce que vous recherchez en termes de dialogue et de transparence. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur CAMPY. Je me permets quelques mots, puisque nous sommes tous les deux régulièrement pris à partie sur ce sujet, vous un peu plus souvent que moi, mais c'est normal, puisque vous le gérez en direct.

D'abord, partager avec l'ensemble des conseillers municipaux, y compris celles et ceux de l'opposition. Madame BUISSON, nous ne sommes plus en campagne législative, je pense qu'il faut retrouver le sens de la mesure dans les propos. Je crois que le travail est bien mené conjointement avec l'ensemble des groupes de la majorité sur ce marché dont vous pouvez également faire part de vos étonnements et vos précautions dans nos groupes de travail collectifs.

Ce travail se fait avec, en tête, la situation de chacune et chacun des forains concernés par ces deux suppressions. Je l'ai dit chaque fois que je les ai rencontrés dans le cadre des rencontres prévues, puisque, aujourd'hui, on nous indique que le Maire ne veut pas recevoir les forains. Le Maire reçoit l'ensemble des forains qui sont compris par les textes de loi. S'il essaie de s'en éloigner, il est assigné en justice. Il essaie donc de se mouvoir dans un contexte légal qui n'est pas facile, mais je l'ai dit chaque fois que j'ai rencontré les forains. Nous sommes face à une situation où il s'agit d'intérêts particuliers qui sont mis à mal par l'intérêt général. Par intérêts particuliers, j'entends des gens qui perdent effectivement leur droit d'occupation temporaire, qui aujourd'hui sont insuffisamment protégés par le législateur.

Je le dis ici, mais j'interpelle aussi mes amis de l'opposition, en disant : que n'avez-vous pas depuis maintenant deux ou trois ans, puisque certains d'entre vous ont voté ce projet qui a conduit à la suppression du marché ? Avez-vous trouvé un moyen pour accompagner légalement les forains qui voient la suppression de leur activité prévue par des projets d'aménagements publics ?

En tout cas, je n'ai pas fermé la porte à la possibilité de discussions individuelles qui pourraient y compris aller vers des compensations financières. Simplement, tant que l'on est sur un registre d'assignation au tribunal, je ne peux pas engager ces démarches. Je l'ai dit aux représentants des forains. Nous sommes prêts à les recevoir un par un pour identifier ce qui s'est passé pour eux et s'il peut y avoir des contreparties pour celles et ceux qui n'ont pas été retenus sur le marché nouvellement créé, celui de Réguillon, et le marché qui sera créé. Je vous le dis ici, Madame DEMARS, n'ayez aucune inquiétude, le marché manufacturé sera créé. Cela a été dit dans une intervention de Mme GANDOLFI. Il sera créé sur une partie de la rue Frappaz et, le dimanche, la rue du 1^{er} mars avec trois syndicats sur quatre qui nous donnent leur accord sur la manière dont cela s'est fait.

On peut faire des effets de manche, mais je m'y refuse, parce qu'il y a des situations individuelles de forains qui perdent leur travail, effectivement, ce qui les met parfois en difficulté des familles entières. C'est pourquoi je me prononce très rarement sur ce dossier, parce que je trouve qu'il est inconvenant de politiser et de polémiquer autour de ces situations individuelles et familiales. L'ensemble de nos services a fait un travail remarquable avec Paul CAMPY. Ils se sont mis à la disposition de chacun, soit pour étudier des situations de relocalisation, soit pour les aider à monter les dossiers de candidatures pour la première sélection du marché Réguillon. On aura le même dispositif une fois que l'on sera d'accord sur les périmètres pour le marché forain. Nous aurons donc bien deux marchés.

Je sais que c'est un moment difficile et que certains de ces représentants sont présents dans le public. Je les remercie pour leur attitude exemplaire. Ils auraient pu en profiter pour faire un *happening*, même si c'est interdit. Je trouve que cela donne à voir, en tout cas, de la qualité du débat qui est là, même s'il y a des manifestations régulières devant l'hôtel de Ville. Je considère que cela peut faire partie du débat démocratique que de pouvoir s'exprimer de cette manière-là, mais je suis sûr que nous arriverons à créer deux marchés et à trouver des réponses et des solutions pour celles et ceux qui sont de bonne foi dans ce dossier. En tout cas, c'est la ligne que nous nous sommes donnée avec l'Adjoint et les services.

Je vous remercie de votre attention. Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions. Y a-t-il des votes contre ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

- Adopté à la majorité (7 abstentions) -

M. LE MAIRE.- Nous sommes à la fin de l'ordre du jour des rapports qui sont présentés. Il y a encore deux informations que nous souhaitons partager avec vous. Je vais d'abord donner la parole à Ikhlef CHIKH, puisque nous avons le plaisir d'accueillir une délégation de Dire Dawa. Le Maire de Dire Dawa était là cette semaine avec vous. Il a dû repartir pour des obligations professionnelles à Dire Dawa, en Éthiopie, mais le

reste de la délégation est là. Ils nous ont fait la gentillesse d'assister pendant plus de deux heures et demie à nos débats en français, alors que la plupart d'entre eux sont habitués à l'anglais, en plus de leur langue natale. Je les remercie de cette forme d'attention bienveillante à la vie de notre commune. Exceptionnellement, je demande à M. Ikhlef CHIKH de prendre la parole rapidement pour dire un mot sur la délégation qu'il a accompagnée toute la semaine.

M. CHIKH.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il n'aura pas échappé à votre sagacité que ce soir, notre auditoire n'est pas villeurbanno-villeurbannais, mais plutôt international avec l'Éthiopie. Vous l'aurez compris, cette visite s'inscrit dans un jumelage. La ville de Villeurbanne a co-organisé un jumelage depuis plus de 15 ans avec la ville de Dire Dawa. La substance en a été, parmi tant d'autres, l'accès à l'eau potable, à la fabrication des sanitaires, au traitement de déchets et à l'assainissement. J'insiste sur ce sujet, car, à Villeurbanne et à la Métropole, nous œuvrons pour que l'eau, ce bien précieux, soit un bien commun. Présentement, en leur présence, de défi collectif résonne de manière toute particulière en moi et en nous tous.

Sans vouloir faire la rétrospective de leur semaine, que je qualifierais de bien chargée, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont participé à alimenter les réflexions qui constituent nos défis d'aujourd'hui et de demain, et cela, qu'ils soient élus ou directeurs de services, vous, Monsieur le Maire, en premier lieu pour leur avoir réservé l'accueil protocolaire et néanmoins chaleureux qui les a tout particulièrement touchés : Mme Zemorda KHELIFI qui a mobilisé les équipes de la caserne du SDMIS de La Doua au titre de sa présidence et dont l'exposé serait très instructif pour nous tous, élus, ici présents ; M. Mathieu GARABEDIAN, ambassadeur du CCAS, qui a mis en vitrine nos valeurs de solidarité, je l'en remercie ; Mme Béatrice VESSILLER au titre de sa vice-présidence à la Métropole et de ses services à l'urbanisme et au cadre de vie ; Mme Nathalie CHAPTAL, responsable de la police municipale étant intervenue avec l'accord de M. Yann CROMBECQUE avec une présentation du matériel et des missions de cette police municipale ; et enfin, Mme Sonia TRON, qui a su, dans le temps dédié, mettre en vitrine ce à quoi je crois et ce à quoi nous travaillons : investir dans l'éducateur d'aujourd'hui, c'est investir dans l'enfant de demain.

Merci à toutes et tous. Vous l'aurez compris par les chantiers de la coopération internationale que nous œuvrons à Villeurbanne et à la Métropole, ce sont toutes nos collectivités qui en sortent grandies par leur montée en compétences.

Je terminerai avec une petite pensée pour M. Yves COPPENS, qui était le découvreur de Lucy et qui a souvent été notre trait d'union entre Villeurbanne et ce côté du globe. Il nous a récemment quittés.

Merci à toutes et tous.

M. LE MAIRE.- Merci, Ikhlef, de les avoir accompagnés. Un petit salut amical à Shoki, représentant de l'association, qui l'organise également avec nous et participe au suivi de ce jumelage. C'était la première incartade, entre guillemets, à notre ordre du jour classique.

La deuxième, 133 conseils municipaux à Villeurbanne pour le monsieur qui est juste à côté de moi : Éric GRIGNARD. Il se trouve qu'il va voguer vers d'autres horizons professionnels. Un, il n'aime pas trop quand on s'épanche, deux, nous avons déjà fait un pot de départ avec des discours, donc je ne vais pas en faire beaucoup, mais juste saluer d'abord son épouse qui est dans la salle, chère Annie GRIGNARD, et dire un mot pour remercier ce très, très grand serviteur du service public et des collectivités locales que vous êtes, cher Éric. Vous avez eu, en plus, l'élégance d'accompagner notre majorité dans ses deux premières années en nous aidant à mettre en place le plan de mandat et la PPI avec votre équipe qui vous pleure, vous le savez, avant de partir vers d'autres horizons professionnels.

Je vous ai dit en rigolant la semaine dernière que vous quittiez le palais du travail pour le palais des papes et que ce choix vous appartenait. C'était simplement pour parler de vie de théâtre, Monsieur CHABRIER, je vous vois lever les yeux au ciel. L'année dernière, c'était Gaëtan à la même époque, cette année c'est vous ! *(Rire)* Éric choisit toujours des villes de théâtre : Seine-Saint-Denis, Villeurbanne, Avignon. C'est pour cela qu'il prend un peu de temps entre chaque. Vu qu'il choisit la ville où il va aller, le temps qu'elle se libère, cela prend un peu d'espace.

Un immense merci, cher Éric GRIGNARD, à vous de nous avoir accompagnés comme cela.

J'en profite aussi, avant de vous laisser la parole, pour indiquer que nous avons choisi notre nouvelle directrice générale des services, Fanny CARISÉ. Deux ans après, à la fois, un départ et une arrivée. Tout cela se passe dans une forme de continuité, mais avec un très grand esprit d'ambition, de renouvellement et de toujours faire mieux. Je crois que c'est ce qui anime cette Ville. Je suis ravi qu'elle ait candidaté et réussi à l'emporter dans une sélection, je vous assure, de haut vol et pas simplement pour le nombre de candidatures que nous avons retenues, mais y compris pour la qualité de celles et ceux qui se présentaient à cette fonction. Je suis ravi de la voir prendre ces fonctions, qu'elle assumera à partir du 8 août. Nous avons convenu avec Éric GRIGNARD et Catherine LE PUT qu'il était plus sage de lui laisser prendre ses congés prévus initialement afin qu'elle nous revienne en pleine forme pour prendre ses fonctions. J'en profite également pour remercier Mme Catherine LE PUT, qui assurera l'intérim jusqu'au 8 août. Merci à vous d'assurer cela pour les semaines à venir.

Enfin, avant de laisser la parole à Éric GRIGNARD, comme chaque année, un pot vous sera servi, cette fois-ci dans la salle de l'ancienne bibliothèque. En fonction des lieux, nous essaierons, pour ce Conseil du mois de juillet, d'avoir un petit moment de convivialité qui s'adresse également au public.

M. GRIGNARD.- Monsieur le Maire, merci pour ces mots et cette décision, parce qu'elle me ravit. C'est exceptionnel que le DGS prenne la parole dans cette enceinte. C'est très bien qu'il en soit ainsi, parce que c'est par excellence le lieu du débat politique entre élus, qui se fait en plus sous le regard des caméras avec les habitants et habitantes de Villeurbanne.

Pour un fonctionnaire territorial, un conseil municipal est toujours un moment particulier, même au bout du 133^e, où l'on touche au fonctionnement de la démocratie

locale, à la fois dans son caractère formel parfois, mais aussi sur le fond des débats politiques. Cela reste un exercice toujours très intéressant pour moi.

Tout au long des différents conseils sur les différents mandats, j'ai toujours trouvé beaucoup de respect pour le travail des services municipaux. Ils ont été peu, voire jamais remis en cause et très souvent remerciés et félicités. Je crois que les témoignages nombreux qui me sont adressés au moment de mon départ sont, d'après moi, largement adressés et destinés aux agents du service public municipal.

Je formule avec pleine conscience le vœu que cette collaboration fructueuse qui est d'abord celle de l'exécutif des adjoints et adjointes avec l'ensemble des services municipaux, non seulement perdure, mais s'enrichisse et dynamise les uns et les autres, dans les années qui viennent.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur général des services.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE.- Nous aurions pu faire 133 applaudissements. Excusez pour cette incartade dans la règle protocolaire de ce Conseil municipal, mais je crois qu'après 18 ans de bons et loyaux services, cela le valait bien. Belle route à vous.

Nous avons négocié très durement sa date de départ, parce que la nouvelle maire d'Avignon voulait absolument qu'il soit là pour le festival. Nous avons trouvé un entre-deux. Il fait le dernier Conseil municipal, puis rejoindra dès demain Avignon à la fois pour prendre ses fonctions, mais aussi pour assurer une organisation importante pour cette ville.

Pour toutes celles et ceux qui veulent lui témoigner un petit message de sympathie, nous nous donnons rendez-vous dans la salle de l'ancienne bibliothèque. Très bonne soirée à vous. Bon été à vous.

(La séance est levée à 19 heures 44.)